VOL. XLIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 29 AVRIL 1914 — No. 26

ABONNEMENTS

Canada............. $1.00 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe............. 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

RÉDACTEUR-EN-CHEF : NOEL BERNIER

LE MANITOBA
... PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TO... MERCREDIS
...
ANT. ... VIN
IMPRI...

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone : Main 3377.

Son Eminence le Cardinal Begin

Hier matin à onze heures, les cloches de toutes les églises de la ville de Québec sonnaient triomphalement : de Rome était parvenue la nouvelle que Sa Grandeur Mgr Bégin, archevêque de Québec avait été élevée à la dignité de cardinal.

Nous nous réjouissons profondément de cet événement. Mgr Bégin, et le diocèse de Québec, sont pour nous de fidèles amis, d'insignes bienfaiteurs.

Le Manitoba donnera une biographie du nouveau cardinal mercredi. Aujourd'hui il envoie ses hommages et ses respects à son plus illustre abonné.

Une Heureuse Initiative

L'Association Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface a décidé dimanche d'inviter monsieur le Commandeur Desjardins à venir donner des conférences au Manitoba sur les Caisses Populaires. L'Association a communiqué à M. Desjardins qu'elle serait particulièrement heureuse de le recevoir lors des fêtes nationales du 24 juin.

Le fondateur des Caisses Populaires a déjà manifesté son intérêt pour l'Ouest français; nous espérons qu'il pourra répondre à notre invitation. Il trouvera ici des populations désireuses de l'entendre et de profiter de ses conseils.

Les paroisses qui se sentent en mesure d'établir des Caisses locales feraient bien d'en prévenir le Secrétaire de l'Association Saint-Jena-Baptiste du Manitoba, M. J. A. Beaupré.

* * *

Le Manitoba se réjouit de cet événement. Nous l'avons déjà dit, les Caisses Populaires—œuvre d'épargne et d'accumulation méthodique—seront l'un des facteurs importants de la prospérité du peuple canadien-français. M. le Commandeur Desjardins, qui a fait de ce grand travail l'objet de sa vie, comptera comme l'un des bienfaiteurs de notre race. Annoncer sa visite à brève échéance, c'est donc annoncer une bonne nouvelle.

N. B.

Le Gouverneur-Général

Le Duc de Connaught visitera l'Ouest et la côte du Pacique cet été. Il sera accompagné de Leurs Altesses la Duchesse de Connaught et la Princesse Patricia.

Ce voyage commencera au milieu de juillet, et se terminera en septembre.

Les villes qui auront l'honneur de recevoir les membres de la famille royale seront Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria et peut-être aussi Regina, Moose Jaw, Saskatoon et New Westminster.

EN IRLANDE

La crise entre nationalistes et ulstérites devient aigue avec l'approche du *Home Rule*. Vendredi dernier les ulstérites ont réussi à débarquer à Belfast, en contrebande, un garnd nombre d'armes à feu et de munitions. L'Angleterre enverra des troupes dans l'Ulster pour réprimer toute rébellion contre l'autorité.

Les nationalistes, de leur côté, s'entraînent à la guerre. Si l'armée anglaise, disent-ils, ne peut nous protéger, nous nous protègerons nous-mêmes. Si Belfast a le droit de lever les armes contre l'autorité, Dublin à le droit de lever les armes pour défendre le *Home Rule*. L'avenir est joli !

LE MEXIQUE

Le gouvernement des Etats-Unis s'apprête de plus en plus formidablement à la guerre avec le Mexique. Jusqu'à présent, il n'y a que le port de Vera Cruz qui soit investi, mais la république américaine paraît fermement décidée à faire pénétrer ses soldats jusqu'à la capitale du Mexique si Huerta refuse plus longtemps de faire réparation d'honneur au drapeau étoilé.

Le Brésil, le Vénézuela et le Chili ont offert leurs bons offices comme médiateurs. Le président Wilson et le général Huerta ont accepté cette offre. On rédige en ce moment le protocole qui établira la nature et les limites de cette médiation. Une chose cependant semble certaine dès aujourd'hui : c'est que les Etats-Unis regardent comme préliminaire obligé de leur retrait du Mexique le départ de Huerta. Les Etats-Unis estiment que cet homme, qui paraît avoir trempé d'une manière bien certaine dans l'assassinat du président Madero, qui a commis toutes sortes d'actes arbitraires depuis douze mois, qui est, en cutre, un personnage agressif, habile et remuant, ne doit pas plus longtemps continuer d'occuper le pouvoir au Mexique.

A la dernière heure, Huerta exige que le différend soit règlé par un bureau d'arbitrage composé non-seulement du Brésil, du Vénézuéla et du Chili, mais aussi de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne—ces six nations devant choisir une septième puissance médiatrice.

* * *

C'est un très intéressant pays que le Mexique. Son histoire est peuplée de traits et d'œuvres qui attestent de sa haute civilisation depuis plusieurs siècles. Les premiers habitants connus de ce pays furent probablement les Toltèques; les Chichimèques et les Aztèques vinrent ensuite. Les Aztèques fondèrent une capitale au début du quatorzième siècle et ils furent longtemps regardés comme les suzerains des autres peuples du Mexique. Cet empire naissant eut cependant deux rivaux sérieux, ceux de Tezcuco et Tlacopan.

Tous ceux qui ont étudié le Mexique sont d'accord pour admirer la haute culture de ce pays. Les chercheurs d'antiquités ont relevé de nombreux chefs-d'œuvres de peinture, d'astronomie, de sculpture, d'architecture; dans un ordre plus pratique, ces peuples firent des canaux et des chemins qui attestent de leur science et de leur initiative. Les Espagnols, qui firent plus tard la conquête, ont détruit impitoyablement un grand nombre d'antiquités mexicaines.

Au début du seizième siècle surgit Cortez. Il prit deux ans pour conquérir l'empire de Mexico et détrôner Montézuma. Cortez étendit bientôt sa domination sur tout le reste du Mexique. L'Espagne ajouta le Guatemala au Mexique et constitua tout le territoire en vice-royauté. L'Espagne a tiré de ce pays des richesses inouies, qu'elle employa pour les besoins de sa politique européenne.

En 1810 commença l'agitation qui amena l'indépendance du Mexique. Il y eut trois de ces tentatives en six ans : Idalgo en 1810, Morelo en 1815 et Mina en 1816. En 1821, un général espagnol, Iturpide, fit volte-face, prit le Mexique et se déclara empereur sous le titre d'Augustin Ier. Il fut détrôné l'année suivante, et le Mexique devint une république. C'est en 1829 que les Mexicains battirent les troupes de Ferdinand VII et assurèrent définitivement leur indépendance.

Le Mexique, devenu république, n'a jamais cessé d'être un champ de bataille. C'est un peu l'histoire de la plupart des républiques sud-américaines. La vie politique au Mexique depuis la proclamation de l'indépendance consista, à peu près toujours, à se trahir, à s'égorger, à se supprimer par toutes les façons. Et aujourd'hui, quand il n'y a pas guerre civile, il y a au moins guerre de partis acharnée.

En 1838, la France, qui avait à protéger les Français établis au Mexique, bombarda St. Jean d'Ulloa et Vera Cruz. Puis vint la guerre de sécession avec le Texas. Cette guerre aboutit au traité de Guadaloupe : le Mexique y perdit, entre autre riches pays, le Nouveau-Mexique et la Nouvlle Californie. Nouvelle guerre en 1861 avec l'Espagne, la France et l'Angleterre. La France alla plus loin que ses alliés et continua la guerre, qui aboutit au couronnement de Maximilien d'Autriche comme empereur. En 1866, après le départ des Français, Maximilien fut renversé de son trône par Juarez, et fusillé.

En ces dernières années il faut mentionner le passage à la présidence de Porfirio Diaz, qui fut supplanté par Madero. Madero fut assassiné il y a un an, et Huerta, sur lequel on fait tomber en partie la responsabilité du crime, s'est installé à la présidence. Depuis douze mois les généraux Carranza et Villa cherchent à leur tour à le remplacer. Carranza vient de protester contre l'intervention armée des Etats-Unis, il déclare vouloir s'unir à Huerta pour défendre le drapeau national du Mexique. Le général Villa, lui, a tendu la main aux Etats-Unis, et il paraît prêt à travailler de concert avec l'armée américaine.

N. B.

Un Article des Cloches de St-Boniface

La Veritable Attitude du Parti Liberal Manitobain au Sujet de la Question Scolaire.

Le 10 novembre dernier, M. T. C. Norris, chef du parti libéral manitobain, prononça à Winnipeg devant l'Association libérale de la ville un discours programme, dont le *Free Press* du lendemain publia le texte. Nous primes note des déclarations, relatives à la question scolaires, contenues dans ce discours et nous citâmes le texte anglais dans lequel l'orateur avait résumé la politique de son parti. (Cf. *Les Cloches*, 1er décembre, p. 477.) L'on n'a pas oublié l'impression de malaise et de mécontentement que produisit ce discours chez les Catholiques de la province, et l'on peut relire dans les journaux catholiques de Winnipeg, notamment dans le *Northwest Review*, 15 et 22 novembre, et *La Liberté*, 18 et 25 novembre, les commentaires qu'il provoqua.

Pour atténuer l'effet de ce premier discours, les libéraux de langue française tinrent à Winnipeg le 24 mars une assemblée à laquelle assista M. Norris. Ayant voté une série de résolutions sur l'enseignement bilingue, sur les restrictions à apporter à la politique de l'instruction obligatoire, sur le manque de sympathie de la presse libérale anglaise à l'endroit des Canadiens-français, ils les soumirent au chef libéral qui prononça un discours dans lequel il les passa en revue et s'efforça d'expliquer qu'elles n'étaient pas en désaccord avec le programme de son parti. Ces résolutions affirment des droits sacrés en termes clairs et énergiques et constituent un bel hommage aux revendications catholiques et françaises. Seulement les déclarations de M. Norris, quelque bienveillantes qu'il ait tâché de les faire, ne sont pas aussi satisfaisantes. Il proteste qu'il a repoussé la proposition qui lui a été faite d'en revenir au régime de 1890 et il déclare qu'il veut s'en tenir au soi-disant règlement Laurier-Greenway conclu en 1896 et devenu loi en 1897. Que veut-il dire en réalité ? Sans le *modus vivendi* établi depuis par le gouvernement Roblin, ce prétendu règlement ne signifierait pour nous que peu de chose. M. Norris fait grand état du mot *écoles nationales*, mais il en rétrécit le sens. Nous voulons, nous aussi, des *écoles nationales* capables de former de vrais patriotes dans une atmosphère religieuse, car la religion est la pierre fondamentale de la société et du patriotisme.

Sur la question bilingue, le chef libéral a posé une importante restriction. Nous citons ses paroles d'après le *Free Press* s "I propose that we make it imperative that the English language should be taught in every school, and that every teacher be thoroughly qualified to teach the English language, no matter what his religion or nationality. If he also speaks French or German or Ruthenian, all the better, but he must be well qualified to teach English."

Pressé de plus près sur ce point, M. Norris répondit, au sujet du français, qu'il devait être sur le même pied que l'anglais à l'école. Evidemment, cette admission forcée n'était que pure diplomatie. Sa véritable pensée est dans la citation que nous venons de faire, comme le prouve la résolution adoptée trois jours plus tard à l'assemblée plénière réunie pour arrêter définitivement le programme du parti : *"To make the adequate teaching of English obligatory in all public schools.* Quant à l'enseignement du français ou desautres langues, il n'en est même pas fait mention. Comme on le voit, le programme libéral n'est pas rassurant pour l'enseignement bilingue. Le passé du parti est bien sombre et les déclarations présentes de son chef ne sont rien moins que suspectes. M. Norris va-t-il exiger pour les diplômes de nos maîtres et maîtresses un ensemble de qualifications au sujet de l'anglais qui fermeront la porte de nos écoles à une partie du personnel enseignant actuel? C'est la conséquence logique de sa déclaration. Le français et les autres langues n'ont qu'une importance secondaire à ses yeux et il semble prêt à en faire le sacrifice complet au profit de l'anglais. Nous avons toutes les objections du monde à une telle politique. Pour les écoles primaires, pas n'est besoin d'une connaissance approfondie de l'anglais, (*that every teacher be thoroughly qualified to teach the English language*) M. Norris peut être assuré que nous avons autant à cœur que lui l'enseignement de l'anglais, mais qu'il sache aussi que nous tenons tous autant au français. Gare aux politiciens qui tenteront de restreindre ce que nous avons reconquis à la pointe de l'épée depuis l'acte aussi brutal qu'inconstitutionnel de 1890 !

Au reste, nous nous inscrivons en faux contre le préambule du programme du parti libéral qui sert de base à cette politique de l'anglais à outrance, lequel se lit comme suit : *"In many of our* schools the children are not being taught to speak the English language." C'est une fausseté cent fois réfutée, mais imperturbablement répétée par le *Free Press* et les politiciens intréressés à l'exploiter pour attiser le fanatisme anglais. Les libéraux voudraient-ils introduire au Manitoba les fameux règlements No. 17 de l'Ontario et décréter que l'anglais sera la seule langue de communication entre maîtres et élèves dans nos écoles bilingues? Est-ce ce que M. Norris avait en vue lorsque le 10 novembre dernier, il parlait de refondre, si besoin, notre législation scolaire pour donner à tous les enfants du Manitoba la connaissance de l'anglais qu'il rêve pour eux? "If it involves the recasting of the law as it stands, this will be done." Il ne clamait pas alors si haut son respect pour l'arrangement. Laurier-Greenway. Il disait même que si en 1897 on avait pu prévoir les circonstances actuelles, on aurait rédigé autrement la clause de l'enseignement bilingue.

L'article concernant l'Université d'Etat neutre, que M. Norris avait dressé en cheval de bataille dans son discours de novembre dernier et qu'il a singulièrement modifié en prétendant l'expliquer devant l'assemblée française, n'a pas été inséré au programme définitif, mais il faudrait être naïf pour voir en cette omission autre chose qu'un meanœuvre politique.

Quant aux écoles séparées, M. Norris n'a pas hésité à déclarer qu'il ne pouvait les promettre en aucune façon et il a répondu d'une manière évasive à la question qui lui fut faite de dire s'il entendait faire quelque chose pour soulager les Catholiques de Winnipeg et des centres mixtes de l'injuste et odieux fardeau de la double taxe scolaire. Le rappel des amendements Coldwell, inscrit à son programme, indique clairement qu'il n'y a rien à espérer de lui à ce sujet.

Comme on peut le constater, il y aurait un long chapitre à écrire pour montrer toutes les variations, voire même les contradictions de M. Norris depuis son fameux discours programme du 10 novembre.

* * *

La dernière résolution votée par l'assemblée des libéraux français, bien que d'une haute inspiration et contenant le fier engagement d'appuyer n'importe quel parti qui inscrira à son programme la restauration complète de nos droits violés en 1890, ne rend pas justice au gouvernement Roblin. Sans doute, ce gouvernement n'a pas rétabli les écoles séparées et il n'a pas fait tout ce que nous étions en droit d'attendre de lui, surtout depuis l'annexion du Keewatin au Manitoba, mais il a défendu les collèges contre leur absorption par une Université d'Etat, il a donné aux Catholiques des centres catholiques des écoles ressemblant au moins de fait à celles de la Saskatchewan, — ce qui est un progrès sans être tout le droit — , et il a protégé les Catholiques des centres mixtes contre l'instruction obligatoire en vertu de laquelle, faute de place suffisante dans nos écoles libres, ils auraient été forcés d'envoyer leurs enfants aux écoles neutres. Si les amendements Coldwell demeurent impuissants à délivrer les Catholiques des centres mixtes de la double taxe, il faudra recourir à une législation plus efficace. C'est ce que tous doivent s'efforcer d'assurer par leur vote libre.

Nous terminerons en ajoutantun mot à l'adresse du *Free Press*, l'organe attitré du parti libéral. On connaît la campagne perfide qu'il mène depuis de longues années contre tout ce qui est catholique et français et particulièrement contre nos écoles. Et M. Norris, le chef du parti libéral, a mauvaise grâce de déclarer qu'il est incapable de lui imposer silence, parce qu'il n'y possède pas d'intérêt financier. Cette excuse, de la part du chef d'un parti, est inacceptable. Tant qu'il en sera ainsi, ce journal continuera à unir les Catholiques contre le parti dont il défend les principes et le programme. Pour arriver au règlement de la question scolaire, il faut un groupe d'hommes désintéressés et capables de s'élever à des hauteurs sereines où l'on voit avant tout la justice, le bien et la paix du pays. C'est tout le contraire de ce que fait le *Free Press*. Qu'il prêche la paix et la justice, et il trouvera de l'écho chez les Catholiques et chez tous les gens bien pensants.

NOTES POLITIQUES

Plus les événements se dessinent plus on voit que le gouvernement Roblin va passer sur le corps de ses adversaires aux prochaines élections.

* * *

Sir Rodmond Roblin a montré à Neepawa toute sa vigueur des jeunes années. Le premier ministre est plus actif que jamais.

* * *

M. J. A. W. Lane a refusé d'être candidat de l'opposition dans le comté de LaVérendrye. Un autre convention aura lieu le 4 de mai. Jusqu'à présent il n'y a que les deux Molloy qui aient le triste courage de se présenter dans nos campagnes en qualité de candidats de M. Norris.

* * *

Le Département des Postes vient d'autoriser les bureaux à recevoir des colis d'un poids de onze livres. Le système des colis postaux rend déjà les plus grands services. On ne saurait trop féliciter le ministre des Postes, l'honorable M. Pelletier, de l'avoir organisé au Canada.

Les Elections Francaises

Les élections françaises ont eu lieu dimanche en France. Pour les 602 sièges il y avait d'abord 2902 candidats. Sur ce nombre 350 environ se sont retirés. On peut de plus retrancher 600 autres noms comme des candidatures nulles. Restaient 2000 candidatures, parmi lesquelles 650 avocats et 300 industriels et hommes d'affaires.

Les rapports sont incomplets, et il faudra le ballottage du 10 mai pour qu'on puisse connaître un peu exactement la physionomie de la future chambre. Parmi les élus du scrutin de dimanche notons MM. Aristide Briand, Alexandre Millerand, Louis Barthou, Paul Deschanel, René Viviani, l'ex-abbé Lemire, Maurice Barrès, Denys Cochin, le Vice-amiral Bienaimé, Joseph Caillaux (celui dont la femme vient de tuer Gaston Calmette, rédacteur-en-chef du *Figaro*.)

Jean Richepin, l'académicien, a été défait par Pascal Peccaldi, radical socialiste. Parmi les défaits, on trouve aussi Amédée Thalamas, député radical.

Comme résultat général, il semblerait que les forces du groupe Caillaux ont perdu du terrain et que les gains se sont faits dans les camps extrêmes, royalistes et socialistes.

LE SANG GAULOIS

XXUII

LE CLAIRON ROLLAND

(1845)

Nous approchons de l'époque contemporaine, puisque certains des héros dont nous parlerons maintenant dans notre chronique, sont encore vivants.

L'un d'eux fut Guillaume Rolland, le dernier survivant de Sidi-Brahim, ancien clairon au 8e bataillon de chasseurs d'Orléans. Bien qu'ayant sonné la charge sur le champ de bataille en 1845, il recevait il y a sept mois, des mains du général de Castelnau, la croix d'officier de la Légion d'honneur, à Lacalm, son village natal. Il était le pluse ancien chevalier de la Légion d'honneur vivant, sa promotion, pour faits de guerre, remontant au mois d'août 1846.

Ceci suffirait à démontrer que le sang gaulois est le même que celui d'autrefois, qu'il n'a pas dégénéré. Et si, de nos jours seulement Déroulède et bien d'autres sont morts qui furent de véritables héros, nous retrouvons en plus, dans notre vieille France, à douze siècles de distance, un chevalier du même nom, que le fameux paladin sonnant lui aussi du cor à en crever les veines de son cou, et cela au moment où la retraite paraît s'imposer.

L'héroïque prouesse qui lui valut sa croix mérite d'être rappelée ici :

"C'était après l'Isly," nous racontent les Annales. "Rolland était alors clairon aux chasseurs d'Orléans. Les tribus venaient de trahir, attirant dans le traquenard d'Abel-el-Kader le régiment du colonel de Montagnac.

Sous les ordres du commandant Froment-Costes, ce qui restait du régiment s'était formé en carré pour résister à la charge des Arabes. Elle passa une première fois sur eux, en une trombe furieuse.

Ils restèrent quatre-vingts. Une seconde fois, la horde hurlante prit son élan et faucha le carré. Ils étaient quinze. Mais, contre ces quinze, Abd-el-Kader jugea qu'il était *nécessaire* de faire charger toute sa cavalerie. Quand elle eut passé, Rolland était seul, et encore blessé, à moitié broyé. On le prit, on l'amena au camp. Dans ses mains noires de poudre, il serrait encore son clairon qui avait, dans la rafale, illassablement clamé les hymnes de bravoure.

Abd-el-Kader le vit et songea. Il songea que là-bas, dans un marabout, il y avait encore une poignée de Français luttant avec désespoir, malgré l'impossible ! Il songea qu'autour de ce marabout, les siens tombaient inutilement, et il voulut la fin de cette lutte et la reddition des désespérés.

Il s'enquit par un interprète auprès de Rolland s'il était chez les roumis des sonneries qui font cesser le combat et tourner le dos à l'ennemi, et la réponse qu'il reçut fut affirmative. Alors, il intime l'ordre au clairon de sonner l'abandon, la retraite, la déroute. Lentement, au milieu du cercle de menace, Rolland à ses lèvres porta son cher clairon..... Et, tout à coup, une idée faite de gaminerie française et de prodigieuse abnégation germa en lui... Ses poumons s'emplirent largement, ses joues s'enflèrent et sur son cou rougi les veines saillirent à crever... Dans l'air, à présent, c'était un tintamare fabuleux. Les notes cuivrées s'envolèrent là-bas vers le marabout, en rafales héroïques; et à cette clameur, soudain, les coups de feu, répondirent, plus nourris, plus violents, plus meurtriers, éclatant, eux aussi, en fanfare infernale..... Au camp d'Abd-el-Kader, à bout de souffle et d'héroïsme, Rolland, le chevalier Rolland, sonnait encore "*la charge*..."

Après huit mois de dure captivité, la croix d'honneur lui payait cet acte de sublime folie..... Et, soixante-sept ans plus tard, la rosette rouge récompense encore, à juste titre, cet inoubliable exploit."

Soixante-huit ans plus tard, le 22 février 1914, on pouvait voir débarquer à Paris, à la gare de Lyon, un beau vieillard de quatre-vingt-douze ans, et, tel qu'on l'avait vu, parfaitement droit, en août 1913 embrasser pieusement le drapeau des chasseurs à pied assistant à la cérémonie de la remise de sa décoration, tel on pût le voir, le vendredi 20 février dernier, vigoureux, l'œil clair, salué par une ovation chaleureuse, lors de son arrivée à Paris pour répondre à l'invitation de ses compatriotes, les Rouergats de Paris qui l'avaient convié à un grand banquet.

A ce banquet assistait M. Poincaré, entouré du ministre de la guerre, du général Michel, gouverneur de Paris, du général de Castelnau et de plusieurs députés.

Ce fut une grande et imposante fête.

* * *

Tous les hommes de race française peuvent en être fier, car des cérémonies de ce genre rappellent au monde entier que le Franc n'a pas dégénèré.

F. DENISET.

UN BEL EXEMPLE

M. Avila Desautels, de Notre-Dame d'Auvergne, Sask., et autrefois de Sainte-Anne était de passage au milieu de nous ces jours derniers.

M. Desautels et ses six fils se sont installés sur desterres à Notre-Dame d'Auvergne il y a quelques années; cette colonie naissante était alors à cinquante milles des voies ferrées. Aujourd'hui le C.P.R. y fait passer sa ligne Weyburn-Lethbridge.

La famille Desautels, qui s'est pourvue de homesteads et de préemptions possède ainsi trois sections et demie, c'est-à-dire 2,240 acres de terre fertile situés tout près des élévateurs et d'un florissant village.

N'est-ce pas que voilà un magnifique exemple à signaler à nos canadiens? Combien de ces canadiens dans la province de Québec et aux Etats-Unis, qui sont desœuvrés dans les villes, pourraient faire comme les Desautels.

Les canadiens de l'Ouest, malgré tout, témoignent d'une vitalité et d'une force d'organisation remarquables. Si seulement nos compatriotes de l'Est qui sont en besoin de se déplacer, ou qui manquent d'ouvrage dans les grands centres, voulaient venir nous aider, quelle prospérité nous pourrions leur procurer et quels coups d'épaule ils pourraient eux-mêmes nous donner !..... Quelle œuvre patriotique et nationale ne pourrions-nous pas faire tous ensemble!

REMERCIEMENTS

Les Sœurs de l'Orphelinat Saint-Joseph nous prient de remercier, en leur nom, les dames et les demoiselles qui ont participé à la Fête des Roses de jeudi dernier; aussi, l'Union Canadienne, qui a prêté ses salles pour fins d'organisation; et, enfin, le public, dont la générosité a été, comme toujours, très considérable.

REVUE DE LA PRESSE

M. BOURASSA

(*Le Devoir*)

Notre directeur s'embarquera pour l'Angleterre vers le milieu de la semaine prochaine. Il y fera un séjour de plusieurs semaines et nous adressera une série de lettres sur la politique anglaise.

* * *

UN AVALEUR DE COULEUVRES

(*Patriote de l'Ouest*)

Le *Soleil de l'Ouest* s'écrie: "Que la politique est une chose extraordinaire! Que de gens autrement sensés sacrifient pour elle, principes, devoirs et conscience!"

A voir l'attitude servile que prend ce journal devant les cyniques déclarations de M. Norris, il n'y a pas à s'y tromper il appartient à ces gens-là.

* * *

DANS ONTARIO

(*L'Action Sociale*)

Le *Catholic Register* trouve que les catholiques d'Ontario, formant, aujourd'hui, un quart de la population totale, n'ont point la proportion qui leur revient dans la magistrature. Il se réjouit, pourtant, de la nomination récente du Juge Hays, à Peterboro, et il entrevoit aussi la nomination prochaine d'un autre juge catholique, à Renfrew. Puis, il ajoute: "Ce sera peut-être, cette fois, un catholique de langue française, mais cela nous est égal!..."

* * *

LES DOUKHOBORS SONT TOUJOURS OBSTINES

(Du *Mail and Empire*, de Toronto, conservateur).

Il n'est pas de passion aussi indéracinable que celle qui repose sur la superstition. Les Doukhobors, dans la Colombie Anglaise, en font preuve par leur refus d'obéir aux lois de la province relatives à l'enrégistrement des naissances, des mariages et des décès, d'envoyer leurs enfants aux geoles et de se conformer aux règlements concernant l'hygiène. La communauté des Doukhobors, dans un manifeste adressé au gouvernement de la Colombie Anglaise, annonce que si ses membres sont forcés d'obéir à ces règlements, ils parcourront en procession les rues de Nelson et d'autres villes, dans le costume le plus primitif. Comment agir avec un tel peuple? c'est là un problème difficile... Son fanatisme religieux est tel que tous les châtiments qui pourraient lui être imposés seraient acceptés comme des sacrifices requis par le Tout-Puissant.—Traduction de la *Presse*.

* * *

SIR WILLIAM WHYTE

(*La Presse*)

Sir William Whyte, qui vient de mourir en Californie, comptait pour l'un des pionniers du Pacifique canadien. Il avait été au service du Grand Tronc pendant 20 ans et était cité comme l'exemple du self made man. C'est comme modeste serre-frein qu'il avait débuté dans la vie.

* * *

LE G. T. P. EST TERMINE

(*La Presse*)

Il y a quelques jours, on complétait le ruban d'acier qui relie Winnipeg à Prince Rupert; ce qui veut dire que le Grand Tronc Pacifique, après près de dix années de travail, a complété la moitié du transcontinental que, de par son contrat avec le gouvernement canadien, il était obligé de construire à ses frais. Cette nouvelle est un événement digne de men-tion. Elle signifie que bientôt le C.P.R. sera doublé d'une ligne rivale, dont le réseau, en somme, dessert une région située plus au nord que celle qui fut ouverte la première à l'industrie et à la colonisation.

A l'occasion du parachèvement de cette entreprise gigantesque, rappelons que, sur l'opportunité de construire ce chemin de fer, il n'y eut guère de dissidents, en 1904. Les deux grands partis étaient en faveur du principe de ce projet, et c'est sur le tracé, le mode d'exécution, l'administration de la nouvelle voie ferrée qu'ils se divisèrent.

* * *

QUEBEC ET LE CANAL DE LA GEORGIENNE

(*Le Devoir*)

C'est demain que la délégation des groupes et des régions favorables au projet du canal de la Baie Georgienne doit aller plaider sa cause à Ottawa.

* * *

Jusqu'à ce matin, l'on ne connaissait qu'une opposition au projet, celle de l'Ontario ouest, inspirée et stimulée par l'influence financière de Toronto, qui redoute la concurrence de la voie Georgienne. L'Ontario nord, Manitoba, presque tout l'ouest canadien, la province de Québec et les provinces maritimes quasi unanimement n'ont toujours fait qu'un en faveur du projet. Ce matin, il faut ajouter la cité de Québec aux adversaires sinon de l'entreprise elle-même, du moins de l'opportunité de la commencer.

Pourquoi?...

Toronto et Québec s'entendent si rarement que cette adhésion tardive de Québec à Toronto parait bien extraordinaire.

L'heure à laquelle elle s'exprime, d'abord, ne suggère-t-elle pas une manœuvre sournoise de politicien tortueux?

Ce projet n'est pas nouveau. Voici des années et des années qu'on le discute, et un an pour le moins qu'on la remis d'actualité par une propagande autour de laquelle s'est élevée une controverse entretenue d'un côté par le Board of Trade de Toronto, de l'autre par la fédération canadienne des municipalités; et la cité de Québec a-t-elle jamais pris parti contre le projet d'utiliser l'Ottawa et la rivière des Français pour empêcher cette énorme déperdition du transport des produits canadiens? Nous serions bien surpris de l'apprendre.

* * *

NOS COMPATRIOTES NOUS REVIENNENT

(*Le Progrès Albertain*)

Le *Bulletin* de mardi dernier publiait une nouvelle venant de Boston, qui n'a pas manqué de réjouir un grand nombre des nôtres. Un grand nombre des meilleures familles canadiennes françaises de Fall River et New Bedford ont pris la résolution de vendre leurs propriétés et de venir résider dans l'Alberta. Ils ont pour conseillers MM. Pierre Lebrecque et Edouard Pepin, deux noms bien connus de chez nous, qui sont de retour d'une promenade dans les principales villes de l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba.

* * *

SIR WILLIAM WHYTE

(*Le Manitoba Free Press*)

Il était pour le C.P.R. un fonctionnaire capable, fidèle et vigilant; il passait avec un grand succès à travers les responsabilités de sa haute situation; il fut en même temps toujours prêt et toujours désireux de bien saisir le côté public d'aucune affaire en controverse entre la compagnie et le public. Le même esprit d'équité s'affirmait chez lui dans les petites comme dans les grandes choses; personne à l'emploi de la compagnie n'occupait une position si humble qu'il ne pût être entendu de Sir William Whyte.

* * *

(*Le Telegram*)

La chaleur et la cordialité de la réception accordée au roi George et à la reine Marie, à Paris, n'est pas d'une petite importance. Qu'on autorise un monarque anglais à s'avancer de la sorte dans les rues de Paris en grand gala royal est un événement qui constitue en lui-même une époque. Sa grande signification cependant consiste en ce qu'il montre avec quelle conception de réalité et de sincérité la république française envisage l'entente cordiale.

. . . .

Le roi George par sa visite en France a saisi l'opportunité qui se présentait à lui de faire sienne la cordiale estime dans laquelle les français tenaient son illustre père, Edouard VII, le roi pacifique. Le roi Edouard était facilement le plus populaire des monarques en France. La part qu'il prit à faire l'entente cordiale est de l'histoire bien connue. Rarement dans l'histoire de l'empire britannique un souverain a-t-il rendu à son peuple un plus grand service.

* * *

FRANCE-ESPAGNE

(*Le Temps*)

L'entente avec l'Espagne dont le récent voyage à Madrid du président de la république fut la concluante manifestation, est le résultat de dix ans d'efforts auxquels l'Angleterre a coopéré comme amie, conseillère et garante. Elle a d'ailleurs pris son type dans l'entente franco-anglaise à laquelle tant de liens la rattachent. Elle est également basée sur la confiance réciproque, sur la solidarité d'intérêts qui sont un gage de prospérité dans la paix et devindraient un élément de sécurité dans la guerre.

Les relations entre les deux pays voisins qui d'un commun accord ont ouvert une barrière naturelle et réputée infranchissable s'affirment de jour en jour plus fréquentes et permettent aux deux nations de mieux se pénétrer et de mieux se connaître. Après les voies ferrées qui ont percé les Pyrénées, elles ne tarderont pas à trouver des facilités nouvelles dans la création de la nouvelle gare de Canfranc, qui doit être édifiée à frais communs, moitié par la France, moitié par l'Espagne. En outre le gouvernement espagnol se préoccupera d'améliorer le service des lignes reliant le centre de l'Espagne à la frontière française et d'étendre le réseau téléphonique et télégraphique.

Nous sollicitons la collaboration

Avec l'agrandissement de notre journal, nous devenons en mesure de donner une large hospitalité à ceux qui aimeraient collaborer à notre rédaction.

Nous ouvrons donc nos colonnes au public et nous accueillerons avec plaisir tous articles, lettres, nouvelles qu'on voudra bien nous faire parvenir.

Nos correspondants des campagnes, en particulier, sont invités à nous communiquer la chronique de leurs paroisses respectives.

De par le Monde

A propos d'un traité de paix anglo-américain

Washington. — L'ambassadeur anglais sir Cecil Spring-Rice et le secrétaire Bryan ont discuté les préliminaires du traité de paix entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Ce traité a pour but de soumettre à une commission d'arbitrage, toutes les questions qui ne pourront se régler par voie diplomatique.

L'ambassadeur anglais a remis au secrétaire d'Etat un plan d'essai de la convention, tel que préparé au ministère des Affaires Etrangères d'Angleterre.

Le secrétaire Bryan a exprimé sa satisfaction au sujet de ce plan.

Cependant, avant la conclusion du traité, l'Angleterre consultera ses colonies: le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique Sud, et Terre-Neuve. Ce qui demandera un certain temps.

Vice-Roi d'Alsace-Lorraine

Berlin.—Le Kaiser a accepté la démission du comte Charles von Wedel, comme gouverneur-général d'Alsace-Lorraine, et lui a décerné le titre de prince. La démission du comte Wedel est l'une des conséquences des incilents de Saverne.

On annonce que Herr von Dalwitz ministre de l'intérieur en Prusse, sera nommé vice-roi d'Alsace-Lorraine et que Friederick Wilhelm von Loebell, ancien chef de la chancellerie impériale, succèdera à Herr von Dalwitz, comme ministre.

Bilinguisme en Angleterre

Du *Droit d'Ottawa*:—Nous recevons d'une grande maison de publicité de Londres, Angleterre, une lettre circulaire écrite en anglais, en français et en allemand. C'est qu'à Londres on connaît non seulement le mérite du français comme langue littéraire, mais encore son utilité comme langue commerciale. En Angleterre on est assez bon patriote et l'on a des vues assez larges pour ne pas rabaisser le patriotisme au niveau d'une vulgaire persécution de castes. Que disent de cela les fanatiques de l'Ontario? Qu'en pensent les séparatistes d'Ontario qui demandent en grâce au gouvernement de l'Ontario de décréter qu'aucune autre langue que l'anglais ne soit enseignée dans les écoles séparées? Il y a là raison à méditer.

Elections Suédoises

Stockholm. — Les rapports des élections suédoises indiquent une défaite complète pour les libéraux, dont les membres au Parlement ne seront que soixante-quatorze; ils étaient cent-un dans l'ancien Parlement. Les conservateurs ont 81 membres élus, ils en avaient 65, les socialistes qui avaient 64 membres au Parlement en auront 76.

La principale question débattue dans la campagne électorale a été la défense nationale.

Grosse faillite en Belgique

Bruxelles, Belgique. — La société de courtage Collet et De Goen a suspendu ses paiements avec un passif de $2,000,000. Les deux directeurs qui sont beaux-frères, ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir pratiqué un commerce frauduleux. La société a de nombreux clients dans toute la Belgique.

Collision dans les airs

Paris. — Deux aviateurs français ont perdu la vie, à l'aérodrome de Buck, dans une lutte de vitesse. L'accident s'est produit au moment où l'un des aéroplanes essayait de dépasser l'autre, en passant au-dessus; le pilote ayant mal calculé sa manœuvre, il y eut collision. Le pilote et le passager de la machine frappée furent gravement brûlés et on entretient peu d'espoir de les sauver, tandis que l'aviateur et son aide, qui avaient exécuté l'imprudent mouvement ont été tués sur le coup et leurs corps réduits en cendres.

Forces navales en présence au Mexique

La marine du Mexique se compose de treize vaisseaux, montés par 1,200 hommes. Ce sont cinq canonnières, deux croiseurs, cinq torpilleurs et un transport. Les canonnières sont: le "Tampico" et le "Vera Cruz", de 10 canons chacune, 980 tonnes, construites à Elizabethport, N.J., en 1902; le "Bravo" et le "Morero", 1,200 tonnes, construites en 1904; le "Zaragoza", 1,200 tonnes, 8 canons.

La flotte américaine de l'Atlantique qui a reçu ordre de se rendre dans les eaux du Mexique, se compose de 48 vaisseaux de guerre, portant 667 canons et 17,587 hommes. Les Etats-Unis ont, en outre, sur les côtes du Mexique, du côté du Pacifique, cinq navires, portant 4 canons et 1,717 hommes.

Nouvelle expédition du Capt Bernier

Québec.—Le capitaine Bernier, qui a passé une grande partie de l'hiver en Angleterre, est attendu aux premiers jours de mai. Il doit s'embarquer ces jours-ci pour revenir à bord du nouveau vaisseau qu'il a acheté en Angleterre et avec lequel il entreprendra, l'été prochain, une nouvelle expédition dans les régions polaires. C'est un vaisseau à vapeur jaugeant une centaines de tonnes et spécialement construit pour la navigation dans les mers du Nord.

Le capitaine a fait venir en Angleterre trois de ses anciens marins de l'Islet qui formeront son équipage pour revenir ici.

Le capitaine Bernier partira pour le Nord dans le courant du mois de juin.

L'équipage de "La Touraine" transatlantique français récompensé

New-York. — L'Association de Bienfaisance des sauveteurs, de New-York, a remis aux officiers et à l'équipage de la "Touraine" deux médailles d'or, quatre médailles d'argent, vingt-huit médailles de bronze et $365 en reconnaissance des secours qu'ils ont portés au navire "Volturno" détruit par le feu, en plein océan au mois d'octobre 1913.

Le Canadien-Nord au Manitoba

Neepawa, Man. — L'honorable J. H. Howden, a déclaré que le gouvernement offrirait de garantir les débentures du C.N.R. pour la construction d'un embranchement de McCreary à Gypsumville.

Les étrangers au Canada

Ottawa.—Il est arrivé en Canada, pendant l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars 1914, 384,867 immigrants, dont 140,622 Anglais, 107,530 Américains, et 134,715 d'autre nationalité.

En 1913, il nous était venu 402,432 étrangers. La diminution est de quatre pour cent.

L'homme pourra peut-être voler

Paris. — Le docteur A. Magnan a présenté au congrès des Sociétés savantes, les plans d'un appareil à ailes battantes devant permettre à l'homme de voler par ses propres moyens sans moteur, en s'appuyant sur l'air, comme le fait l'oiseau.

L'appareil de M. Magnan présente les particularités suivantes: les ailes battantes peuvent, au moyen d'un dispositif spécial, rester absolument rigides si le pilote le désire; la queue de l'appareil peut, comme celle de l'oiseau, s'écarter en forme d'éventail.

Rendue folle par les vues animées

Edmonton, Alta. — Une jeune fille russe, émigrante, qui avait assisté à un naufrage sur l'océan, ne put résister à la reproduction de scènes semblables sur un théâtre de vues animées et devint subitement folle.

La police a dû l'arrêter et la remettre entre les mains des autorités de l'immigration qui la renverront dans son pays.

Le frère de la malheureuse jeune fille qui est établi sur un homestead et y a prospéré, avait fait venir sa sœur de Russie. Pendant la traversée, le navire qui la portait eut à subir une terrible tempête, il fut à moitié submergé, et les passagers furent secourus par un navire américain.

Elle arriva enfin en Canada au commencement de ce mois où elle se rendit à un théâtre de vues animées, là elle vit se dérouler sur la toile une représentation d'un naufrage. Comme le navire allait couler, la jeune fille perdit connaissance. Lorsqu'elle revint à elle, plusieurs heures après, elle ne put reconnaître ses parents, et depuis elle est dans un état de folie désespéré.

Récoltes de l'Argentine

Rome. — D'après l'Institut International d'Agriculture, la République Argentine a récolté, l'an dernier 117,581,000 de minots de blé, 50,981,000 minots d'avoine et 26,758,000 minots de maïs.

The Liquor License Act

The following applications for renewals of Licenses have been received and will be considered by the Board of License Commissioners for License District No. 4, at Winnipeg, in the Office of the Chief License Inspector, 261 Fort Street, at the hour of 2.30 p.m., on Wednesday the 20th day of May A.D., 1914.

Isaïe Charlebois—The New Era Hotel—Benard Siding.

Rod. Préfontaine—The New Era Hotel—Benard Siding.

G. H. Lambert & Thos. Roy—The Elie Hotel—Elie.

Augustave Rougeau—The Giroux Hotel—Giroux.

Alexander Arpin—The Dawson Hotel—Lorette.

Telemaque Clement—The Dawson Hotel—Lorette.

Henry Grandmont—The Niverville Hotel—Niverville.

Albert O. Préfontaine—The Otterburne Hotel—Otterburne.

E. Benoit & F. Jodoin—The Canadian Northern Hotel—Ste. Anne.

Eugène Salvail—The Commercial Hotel—St. Claude.

Louis Poulin—The Bellevue Hotel—St. Malo.

Ernest L'Heureux—The St. Pierre Hotel—St. Pierre.

Peter Owens—The Woodridge Hotel—Woodridge.

Forstall & L'Heureux—The Couture Hotel—St. Boniface.

John Levin—The Norwood Hotel—St. Boniface.

Frank Savoie—The Quebec Hotel—St. Boniface.

George Vivian—The Stock Yards Hotel—St. Boniface.

Clovis F. DeGagné—St. Boniface Hotel—St. Boniface.

Joyal & Taillieu—St. George Hotel—St. Boniface.

F. X. Lavoie—Wholesale License—St. Boniface.

Dated at St. Boniface, this 28th day of April A.D., 1914.

M. J. JOHNSTONE,
Chief License Inspector.

Soumissions

DES Soumissions cachetées marquées Soumissions pour Chaudières et Fournaises, seront reçues par le soussigné jusqu'au samedi 23 Mai pour les chaudières et fournaises nécessaires pour la nouvelle Salle de Pouvoirs de Winnipeg.

Plans et spécifications peuvent être consultés à l'office de l'Architecte Provincial, No. 261 rue Fort, Winnipeg.

Les soumissions doivent être accompagnés d'un chèque accepté d'une valeur de 5 (cinq pour cent) du montant de la soumission, lequel chèque sera confisqué en faveur du Gouvernement Provincial au cas où le soumissionnaire refuserait de ratifier son contrat par écrit, où l'ayant fait négligerait d'en exécuter toutes le sconditions.

Aucune soumission, même la plus basse ne sera obligatoirement acceptée.

W. H. MONTAGUE,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, Man.,
18 avril 1914. 25-28

FEUILLETON DU *MANITOBA*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 30

(*Suite*)

"Je me propose d'acheter la terre de M. Coq-Quintal, un excellent homme, qui l'offre en vente. Elle contient deux cents arpents de bonne terre, dont la moitié est en pleine culture. D'un côté elle touche à ma plantation de la paroisse St. Charles, de l'autre elle est séparée du voisin par une petite rivière, qui l'en isole complètement. Il y a une jolie maison de campagne sur le bord du fleuve, entourée de magnifiques chênes verts, qui étendent leur ombrage devant la porte. Les écuries et remises sont en bon ordre, ainsi que les clôtures.

Je vous donne la jouissance de cette terre en commun, pour aussi longtemps que vous vous comporterez comme il faut.

Ces pauvres nègres ne savaient pas comment exprimer toute leur joie. Ils souriaient, tandis que des larmes de bonheur coulaient de leurs yeux.

—Avec votre argent, continua le capitaine, vous achèterez des chevaux, des bœufs, des mules et tous les instruments aratoires nécessaires.

—Ah ! s'écria Pierrot, qui avait été le cocher de M. Meunier, c'est moué qui l'auré soin des curies !

—Et moué, ajouta Jacques, veillé à culture avec Henri et Paul.

—Laissez-moi continuer, mes enfants. La récolte que vous ferez, je l'acheterai au plus haut prix du marché. Je prendrai votre coton, et ce que vous aurez de maïs à vendre, après avoir mis de côté votre provision. Si vous préférez la canne à sucre, je vous l'achèterai pour ma roulaison, excepté que vous préferassiez venir faire votre sucre à ma sucerrie; je donnerai des ordres à cet effet à l'économe de la plantation. Quand vous aurez besoin de quelque chose, vous vous adresserez à lui, si je n'y suis pas.

—Moué conné bien le conome, mossié Todore, li l'été ti toujou conome ?

—Oui, Pierrot, il est toujours l'économe. Maintenant, mes enfants, continua le capitaine, allez préparer le souper, et laissez-moi avec ces messieurs.

Cec pauvres esclaves se jetèrent aux genoux de Pierre une seconde fois pour lui demander sa bénédiction.

—Je vous la donne, mes enfants; que Dieu vous la donne aussi et puissiez-vous toujours la mériter!

—Il me reste encore à satisfaire quelques legs, reprit le capitaine ému jusqu'aux larmes de cette scène; voici, M. Magne, 5,000 dollars que vous me ferez le plaisir de porter, lundi matin, à l'Asile des Orphelins. Vous dresserez l'acte nécessaire, que vous m'apporterez avec la quittance du docteur Rivard auquel vous remettrez aussi ces trois mille dollars.

—Il est indigne de toucher à ce legs ! s'écria M. Préau avec indignation, à l'idée que ce monstre toucherait de ses mains impures l'offrande dernière d'un homme de bien.

—Non ! répondit tranquillement le capitaine, cet argent lui appartient; c'était la volonté de mon père qu'il l'eut et il l'aura ! Mais je vous assure qu'il n'en pourra faire un mauvais usage... Vous porterez son argent lundi, M. Magne ! — Je ferai aussi porter à la Bibliothèque de l'Etat, les livres qui lui sont légués; veuillez aussi en préparer l'acte.

Lorsque messieurs Magne et Préau furent partis, après le souper, le capitaine Pierre de St. Luc monta à son ancienne chambre à coucher, dans laquelle il s'enferma. Sur une table, recouverte d'un tapis vert, il y avait la petite cassette de maroquin rouge, à clous jaunes. Cette cassette renfermait des papiers de famille. Pierre allait enfin connaître ce que M. Meunier lui avait toujours caché; il allait enfin apprendre quel était son père et sa mère, où ils étaient, ce qu'ils faisaient. Il Il regarda, avec des yeux qui se remplirent de larmes, cette cassette dont le contenu allait lui dévoiler tout ce que sa naissance et son enfance avaient eu de caché et de mystérieux. Il hésita à l'ouvrir, et ce qu'il avait tant désiré de connaître il tremblait maintenant de l'apprendre; il aurait voulu n'avoir eu d'autre père que M. Meunier ! Il eut peur de n'avoir à connaître le nom de son père que pour avoir à lui reprocher son abandon. Il demeura longtemps pensif et rêveur.

Minuit sonna à l'horloge ! C'était l'heure à laquelle M. Meunier était mort. Pierre de St. Luc tressaillit.

—Je n'ouvrirai point cette cassette maintenant ! dit-il. Je veux encore passer cette nuit, la première que je passe dans cette maison depuis la mort de M. Meunier, avec l'idée qu'il était mon père selon la nature, comme il l'était selon le cœur.

Et il se coucha, sans ouvrir la cassette.

CHAPITRE XXVII

FRAGMENTS DU MÉMOIRE DE M. MEUNIER

A mon Fils,

"Quand ces lignes, que je trace en les mouillant de mes larmes, te parviendront, je ne serai plus. La mort aura étendu son froid linceul sur mon corps inanimé; mon front ne rougira pas en te voyant lire ce que ma bouche n'avait point osé t'apprendre.

"Pierre, mon enfant, mon bien aimé, je suis ton père ! Permets-moi de t'appeler de ce doux nom de fils, que mon cœur te donnait, mais que ma langue n'avait pas la force de prononcer. Je ne me sentais pas le courage et mon cœur faiblissait à l'idée que j'empoisonnerais le bonheur de ta vie, si joyeuse, si enthousiaste du présent, si confiante dans l'avenir, en t'apprenant que tu ne devais la vie qu'à une union sacrilègement brisée presque aussitôt que formée ! Il était de mon devoir de ne pas te dévoiler, durant ma vie, l'existence de secrets que je devais ensevelir dans mon sein jusqu'à la mort. Mais quand la mort sera venue frapper à mon chevet, alors ce secret ne sera plus le mien, il sera devenu le tien, parce qu'alors il t'imposera des devoirs à remplir, dont ton cœur seul te dictera l'étendue.

"Pierre, mon fils Pierre, ne me maudis pas ! Ta mère, celle qui fut ma femme, vit encore... Et elle est la femme d'un autre !.... Mon fils, ne juge pas; ta mère n'est point coupable... Oh ! c'est une bien triste histoire ! ainsi que te l'apprendront ces fragments. Elle m'a cru mort, et elle a subi sa destinée ! obéissant à des ordres injustes et cruels, elle s'est laissé traîner à l'autel, comme une victime au sacrifice !... Pauvre Eléonore !... C'est moi qui étais coupable. Oh ! si tu savais tout ce que mon âme a enduré de douleurs et de tourments; si tu savais les torrents de larmes qu'ont versés mes yeux; si tu savais les nuits d'insomnie et d'angoisse que j'ai passées, à genoux auprès de ton berceau, tu n'aurais pas de malédiction dans ton cœur ni d'injures sur ta langue pour la mémoire de celui qui a tant souffert, parce qu'il avait tant à expier !

"A mesure que tu grandissais, je suivais sur ta figure, dans tes manières, dans tes airs, le développement et l'expression des traits et du caractère de ta mère... Ta mère ! Pierre; un ange de beauté ! un ange de vertu, dont je ne dois prononcer le nom qu'à genoux... Ta mère ! un ange de candeur et d'innocence !.... oh ! pardon ! pardon !... dont j'ai flétri la douce existence !... Mes pleurs m'aveuglent, mes sanglots me suffoquent !...Je continuerai demain. J'espère que je serai plus calme ; ma main tremblera moins !

. . . .

"En écrivant ce mémoire, je ne prétends pas me justifier, je ne veux qu'établir à tes yeux toute l'innocence et la pureté d'Eléonore... Une barrière insurmontable, sacrée, nous sépare. Toi, tu la reverras; toi, tu pourras lui dire ce que j'ai souffert, et les larmes cruelles dont j'inondai mon chevet, pendant de longues années. Quand ta tendresse te portait à venir me trouver à ma chambre, la nuit, alors que par mes sanglots j'attirais ton attention, je pleurais sur cette faute de mon jeune âge, qui, je le sens, mine la source de ma vie et hâte mes pas vers la tombe.

"Que mon exemple te serve de salutaire leçon. Apprends à dompter tes passions, et à étouffer dans ton cœur ces élans fougueux des sens, qui, s'ils ne sont pas réprimés, dans une nature bouillante, laissent à leur suite des souvenirs qui brûlent, des remords qui rongent, qui torturent, qui tuent !..

"Ma mère était morte; et mon père, Antoine Meunier, vivait pauvrement sur une petite terre, qu'il avait dans la troisième concession de la paroisse St. Ours, dans le Bas Canada. L'homme le plus généreux et l'un des plus respectables de la paroisse, M. de Grandpré, m'avait pris en amitié, et m'invitait souvent à manger à sa table. Trop orgueilleux pour aider mon père dans la culture de sa terre, je passais mon temps dans l'indolence et la paresse, quand je n'étais pas employé par M. de Grandpré, chez qui j'allais régulièrement dîner tous les dimanches.

"La Saint Martin approchait ; c'était le temps où les censitaires payaient leurs rentes au seigneur. Je m'étais fait faire des habits neufs, beaucoup trop riches pour les moyens de mon père, qui prenait sur son nécessaire pour satisfaire ma vanité.

"Dans le temps des rentes, je restais ordinairement une quinzaine de jours chez M. de Grandpré.

"Un jour, c'était dans l'automne de 1808, Madame Deguise vint de Sorel, où elle demeurait, faire une visite à Madame de Grandpré, amenant avec elle une jeune fille. J'étais dans l'étude de M. de Grandpré, quand la voiture arriva. Jamais je ne vis de figure aussi fraîche, aussi rose, aussi expressive que celle de cette jeune personne qui accompagnait Mme Deguise. Je me sentis tout bouleversé; de nouveaux sentiments se réveillaient en moi; des sensations indéfinies flottaient au devant de mon esprit. J'avais vingt ans !

"Le soir, au souper, je me trouvai assis à table vis-à-vis de cette jeune personne. J'osai à peine lever les yeux sur elle.

"Je ne dormis presque pas de la nuit; et quand, vers le matin, mes sens succombèrent à la fatigue, j'eus des songes dans lesquels il me semblait voir flotter, dans des nuages de gaze, l'image de cette jeune fille.

"Elle s'appelait Eléonore de M——. J'entendis le son de sa voix; elle chanta, en s'accompagnant d'une guitare. Je crus entendre la voix d'un archange ! chaque note, si pure, si suave, si douce, vibrait sur les cordes de mon cœur comme une divine harmonie !...

"Je n'avais pas encore vu de figure aussi parfaite; jamais buste si admirablement sculpté; jamais coupe de visage, si fine dans ses lignes, si pure dans son contour ! Ses longs cils noirs voilaient ses yeux, baissés sur sa guitare. C'était la réalité de mes rêves, la personnification de tout ce que mon imagination ardente s'était figuré de plus aimable sous une forme humaine !

"Je fus obligé de sortir de la salle, pour aller baigner mes tempes brûlantes dans l'eau froide de la fontaine. Je courus ensuite m'enfermer dans ma chambre.

"Au bout de deux jours, elle partit avec sa tante, Mme Deguise, Je ne lui avais pas une seule fois adressé la parole, me contentant de la contempler avec une religieuse admiration. Plusieurs fois nos yeux s'étaient rencontrés, et à chaque fois, je ne sais comment j'ai pu ne pas défaillir, sous la violence des battements de mon cœur, qui semblait vouloir s'échapper de ma poitrine ....

"Le 24 décembre, Eléonore et plusieurs autres jeunes filles se trouvaient réunies chez M. de Grandpré. Il y avait veillée avant d'aller à l'église entendre la messe de minuit. Il était tombé de la neige en abondance. M. de Grandpré fit atteler des chevaux sur des traînes, pour envoyer mener les jeunes filles à la messe. La neige à gros flocons tombait silencieusement. Je me trouvais dans la même traîne qu'Eléonore. Nous étions debout, obligés de nous tenir aux bâtons de la traîne pour ne pas tomber.

"Pendant la messe, le vent s'était élevé et soufflait avec fureur, amoncelant la neige par bancs dans les chemins. Comme le temps était assez doux et que le trajet n'était pas bien considérable, personne ne s'était précautionné contre la tempête. J'avais pris néanmoins le manteau de M. de Grandpré.

"Après la messe, je me trouvai encore dans la même traîne qu'Eléonore. Elle était trop légèrement vêtue pour l'espèce de tempête qu'il faisait alors.

"Une sorte de grosse *tête* de soie noire encadrait son gentil visage. La *poudrerie*, poussée par le vent, fouettait nos figures. La traîne était pleine de personnes, les chemins étaient si remplis de neige que notre cheval n'avançait qu'avec peine. A chaque instant, par le balancement que nous donnions à la voiture en nous tenant debout, nous étions sur le point de verser. La nuit était noire; nous pouvions à peine nous voir les uns les autres ! Eléonore se trouvait immédiatement devant moi, un peu à ma droite. Elle fut obligée de se retourner pour éviter le vent et la poudrerie, qui lui coupaient la figure. Elle n'avait qu'un châle de laine; elle avait froid. Par un des balancements de la traîne elle tendit la main pour ne pas tomber; sa main toucha la mienne ! Je me sentis frissonner, et malgré moi je la pressai... Elle ne la retira pas. Je me baissai un peu et je lui dis, mais si bas, si bas que j'eus de la peine à m'entendre moi-même tant j'étais ému : "avez-vous froid !" Je ne sais pas si elle me répondit, je l'enveloppai dans mon manteau que je jetai par dessus sa tête, pour la préserver de la tempête...

"Quand nous arrivâmes à la maison, je ne m'étais aperçu ni du temps ni de la distance !

"Je ne pus me résoudre à rester pour prendre part au réveillon que Mme de Grandpré avait fait préparer. Je montai à ma chambre, et je me jetai ensuite presque tout habillé sur mon lit.

"Le lendemain, au déjeuner, je revis encore Eléonore, et, comme si nous eussions été attirés par un aimant magnétique, nos regards se rencontèrent ! Elle était un peu pâle; ses lèvres tremblèrent faiblement et sourirent d'un sourire si plein d'ineffable candeur, que je sentis mes sens se fondre sous l'impression de son regard. Je ne la revis plus de la journée.

"Le jour suivant, Mme Deguise medemanda si je voulais la mener en voiture avec sa nièce, chez une de ses amies. Je les conduisis. Je retournai seul avec Eléonore chez Mme de Grandpré. Nous ne nous étions pas encore dit un mot, je ne lui avais adressé la parole qu'une fois, à notre retour de la messe de minuit. J'étais assis près d'elle dans la carriole. Mon émotion était si grande que j'avais à peine la force detenir les rênes. Elle était encore plus émue que moi. En arrivant à la maison, je lui offris la main pour l'aider à sortir de la voiture. Son visage était blanc comme la neige; il semblait qu'elle allait défaillir.

"M'en voulez-vous ?" lui dis-je d'une voix presqu'inaudible. Sa main trembla dans la mienne; elle ne répondit pas, et s'élança dans la maison...

"Elle resta jusqu'au jour de l'an chez Mme de Grandpré. Je la vis tous les jours et je lui parlai. Plusieurs fois je la promenai en voiture. J'allai la voir chez sa tante à Sorel, où elle devait passer une partie de l'hiver...

"Notre amour s'était mutuellement développé avec une brûlante intensité. Je ne pouvais plus vivre loin d'Eléonore.

"Mon père, trop bon, tdop généreux, trop faible pour me rien refuser, vendit sa terre pour m'acheter un cheval superbe, que lui avais demandé. Je regardais peu à la gêne à laquelle se mettait mon père, à la misère peut-être à laquelle il s'exposait pour gratifier ma folle ambition. Que m'importaient la gêne, les privations, la misère, pourvu que j'eusse mon cheval, ma carriole et mon harnais argenté, pour aller à Sorel voir Eléonore, et la promener !

"Un jour, c'était le 6 janvier 1809, la fête des Rois, je proposai à Eléonore d'aller passer la journée à St.Ours chez Mme de Grandpré; Mme Deguise y consentit, et je uartis avec Eléonore. Le temps avait été très doux, depuis le jour de Noël; les glaces du Sa. Laurent n'étaient point encore arrêtées ; mais celle de la rivière Richelieu étaient solides et les chemins superbes sur la rivière. Ce n'était qu'une glace vive. Mon beau cheval, de pure race canadienne, plein de feu et d'action, secouait d'impatience son épaisse et flottante crinière ondée; ses naseaux rouges lançaient une vapeur bleue, qui tranchait sur le blanc mat de la neige. Le ciel était couvert de nuages vapoureux. Le temps était doux et serein.

"Oh ! comme mon cœur palpitait de bonheur d'avoir mon Eléonore à mes côtés, chaudement enveloppée dans une belle robe de buffle toute neuve ! Je fis claquer mon fouet avec orgueil ! Oh ! comme il était beau mon cheval tout noir, sur le dos duquel reluisait son harnais argenté. Retenu par son mors, il frémissait sous les rênes et dansait, en agitant la bande de petites clochettes attachés à son potrail. Il y avait une foule de voitures qui se promenaient sur la glace. Les jeunes gens couraient leurs chevaux fringants : d'autres s'en allaient du même côté que nous. Personne ne paraissait craindre la glace, et je m'y embarquai. Je lançai mon cheval à son grand trot, et bientôt j'eus dépassé toutes les voitures.

"Nous arrivâmes chez Mme de Grandpré, au moment où l'on se mettait àtable pour dîner. Après les vêpres, je voulus ramener Eléonore à Sorel, où sa tante lui avait fait promettre de retourner ce jour-là. Mme de Grandpré insista pour que nous restassions. pour tirer le gâteau des Rois, au souper.

—Il fera beau clair-de-lune, nous dit-elle, vous partirez après la fête. Il faut que vous assisteiz au couronnement du roi et de plus je veux envoyer un morceau de gâteau à Mme Deguise.

"Il devait y avoir une réunion ce soir-là chez Mme de Grandpré. Tous les amis avaient été invités, pour tirer le gâteau des Rois. Eléonore accepta; sa volonté était la mienne; nous restâmes ....

. . . .

"Dix heures sonnaient, mon cheval était attelé et attendait à la porte.

—"Vous feriez mieux de rester jusqu'à demain matin, nous dit Mme de Grandpré.

—"Oh ! non, merci, répondit Eléonore; ma tante nous attend absolument ce soir.

—"Combien pensez-vous mettre de temps à vous rendre ?

—"Une heure, répondis-je en flattant orgueilleusement la tête de mon cheval, que je tenais par la bride ! Les chemins sont très beaux sur la glace.

—"Je vous conseillerais de passer par terre. Je crains que la glace ne soit pas sûre. Les eaux montent, nous pourrions bien avoir une débâcle, nous dit M. de Grandpré en regardant la lune dont le disque était plongé dans une espèce de brume.

—"Il n'y a pas de danger, lui répondis-je, dans moins d'une heure nous serons à Sorel.

(*A suivre*)



Page du Cultivateur

Une Convention de Fabricants de Beurre au Manitoba.

PAR S. A. BEDFORD, SOUS-MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Extrait de la Gazette Agricole du Canada, édition de mars 1914.

Une convention de délégués des diverses beurreries, convoquée par le professeur J. W. Mitchell, surintendant de l'industrie laitière, a été tenue le 18 février au collège d'agriculture du Manitoba. Les frais de voyages des délégués étaient payés par le Ministère de l'agriculture. Comme la presque totalité des beurreries de la province était représentée et les délégués choisis par les beurreries elles-mêmes, la convention était très représentative et parfaitement en mesure de discuter intelligemment les divers problèmes soumis à son attention.

Elle a été présidée par M. W. J. Graham, de Melita; M. F. Gostick, de Dauphin, remplissait les fonctions de secrétaire.

A l'ouverture le professeur Mitchell a expliqué le but de la convention qui devait être de discuter et de résoudre les problèmes que présente l'industrie beurrière de la province et il exprima le désir que cette discussion se fasse sans formalités.

SUJETS DISCUTÉS

Coopération des beurreries avec le service de l'industrie laitière du collège en vue d'étendre le contrôle des vaches laitières et de le rendre plus utile aux cultivateurs de la province.

Modifications à la loi de la laiterie au sujet du marquage du beurre de beurrerie; à l'avenir toutes les fabriques devront se servir des numéros qui leur seront donnés par le Ministère de l'agriculture, mettre le nom et l'adresse dela beurrerie sur tous les colis et apposer la marque "Beurre de fabrique du Manitoba" sur le beurre de ce genre. Les mêmes dispositions s'appliquent aux marchands qui écoulent du beurre de fabrique du Manitoba. D'autres articles pourvoient au marquage des beurres de qualité inférieure.

L'industrie laitière en hiver a été l'objet d'une longue discussion; on a fait remarquer que pour que cette industrie soit poursuivie d'une façon économique et qu'elle atteigne les meilleurs débouchés, il faut non seulement allonger la période de lactation des vaches mais aussi faire vêler un certain nombre d'entre elles en automne et leur fournir le logement et l'alimentation voulue pour la production avantageuse de lait en hiver.

En ce qui concerne le classement de la crème et le paiement de cette crème d'après sa qualité, il a été reconnu, après une longue discussion du sujet, qu'il est aussi injuste et aussi peu raisonnable de ne pas classer la crème et de ne pas la payer d'après sa qualité que de ne pas classer le blé avant de le vendre. Le système actuel encourage le patron négligent à persévérer dans sa négligence et décourage le patron soigneux. La justice envers le patron qui fournit de la bonne crème et la justice envers l'industrie beurrière exigent que nous adoptions le système de classement.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

Voici les résolutions les plus importantes qui ont été passées par la convention :

1. Que l'on prie instamment et respectueusement le gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour faire classer le beurre de beurrerie et fournir les facilités requises, notamment la réfrigération, pour ce classement.

2. Cette réunion prie le gouvernement d'aider les beurreries à trouver des débouchés et à vendre leur beurre d'après sa qualité comme beurre de fabrique du Manitoba.

3. Les beurreries de la province devraient établir un système uniforme de classement de la crème et payer les patrons d'après ce classement.

Un comité nommé dans ce but et composé de MM. J. W. Mitchell, J. R. Nesbitt, W. J. Crow, et L. A. Gibson, a recommandé l'adoption du système de classement suivant; cette recommandation a été approuvée par la convention.

Crème de Première Qualité.—De préférence douce, dont un bon fabricant peut faire un beurre de choix; goût sain, frais, consistance lisse et égale.

Crème de Deuxième Qualité.—Sure ou douce, légèrement rance, ou amère ou quelque peu défectueuse au point de vue du goût mais d'une consistance lisse et égale.

La creme qui fait un beurre de qualité inférieure devrait être rejetée.

On recommande d'établir une différence de deux cents par livre de gras de beurre entre les prix payés à ces deux qualités de crème.

Les Cafards

Les cafards ou blattes (coquerelles), sont des insectes bruns noirâtres; ils fréquentent surtout les endroits humides et chauds, comme les serres, par exemple, et ils causent de grands dégâts, car ils rongent tout ce qu'ils rencontrent. Pour les capturer, établissez comme voici un piège dit cafardière :

Dans un récipient quelconque, petite soupière ou pot à eau, par exemple, mettez un peu de bière. Placez deux ou trois planchettes ou morceaux de carton sur les bords du vase, de façon que les cafards puissent facilement y avoir accès ou bien, ce qui vaut mieux, enterrez le vase, de façon que les bords soient à fleur de terre. Attirés par l'odeur de la bière, les cafards tombent dans le récipient et se noient. Toutefois, pour les empêcher de remonter, ayez soin de choisir un vase assez profond ou dont l'ouverture soit plus étroite que le fond.

D'un autre côté, des torchons humides abandonnés simplement sur le sol forment de bons abris sous lesquels les insectes vont se dissimuler. Tuez-les tous les jours.

Enfin, si vous remarquez quelque part les capsules ovigères de la blatte, détruisez-les avec de la pâte phosphorée, qui plaît bien aux blattes. Etalez sur des morceaux de papier une partie de pâte grosse comme un pois et déposez ces appâts sur le passage des insectes.

Experiences des Fermes Experimentales du Canada sur la Conservation des Oeufs.—Eau de chaux saturee.

Le service de la chimie fait depuis quinze ans des expériences sur la conservation des œufs afin de connaître les meilleurs préservatifs. Un grand nombre de liquides et de préparations recommandés ont été mis à l'essai pendant ce temps. La plupart de ces préparations ont échoué complètement, et, en étudiant les résultats obtenus, il nous est impossible de recommander sans hésitation l'une de ces nombreuses solutions.

De toutes celles qui ont été essayées jusqu'ici les deux meilleures sont incontestablement l'eau de chaux et une solution d'eau de verre (silicate de soude) et ces deux solutions ont été essayées côte à côte pendant plusieurs années de suite avec le même résultat — l'eau de chaux s'est montrée jusqu'ici le préservatif le plus efficace. Souvent les œufs mis dans cette solution se sont conservés à l'état très frais et propres à la cuisson pendant plus d'une année. Nous avons souvent poché et mangé des œufs qui avaient été gardés de six à neuf mois dans cette solution. Nous ne saurions prétendre qu'ils avaient un aussi bon goût que les œufs frais mais leur aspect était bon et leur goût et leur odeur nullement désagréables. Trois choses sont essentielles au succès: les œufs employés doivent être absolument frais; la surface de l'eau de chaux doit être protégée contre l'atmosphère (ou cette eau doit être changée de temps à autre); le récipient qui contient les œufs doit être tenu à une température modérément basse.

En ce dernier mois une nouvelle expérience faite à ce sujet vient d'être terminée; elle portait sur une étude comparative de deux groupes d'œufs placés respectivement dans l'eau de chaux et une solution d'eau de verre en juin dernier. Ces œufs avaient donc huit mois et ils avaient été conservés pendant la saison la plus chaude de l'année. Ils ont été soumis à l'examen de cinq personnes auxquelles nous avons demandé de faire un rapport critique sur l'aspect, le goût et l'odeur. Ces rapports étaient presque identiques; ils peuvent se résumer de la façon suivante :

D'aspect extérieur les œufs étaient tous clairs et propres; les différents groupes ne présentaient rien d'anormal sous ce rapport. Dans les œufs conservés à l'eau de chaux les jaunes étaient un peu plus globuleux et le tégument un peu plus fort que dans ceux qui avaient été conservés à l'eau de verre. De même les blancs dans peu pluse fort que dan ceux qui moins décolorés et moins limpides que ceux d'eau de verre. Dans presque tous les cas on peut dire que l'aspect du contenu (jaune et blanc) était nettement supérieur à celui des œufs d'eau de verre. En cassant plusieurs des œufs, nous avons constaté une légère odeur de vieux; elle n'était pas prononcée au point d'être désagréable mais suffisante pour indiquer que les œufs n'étaient pas tout à fait frais. L'odeur était plus prononcée, un peu savonneuse, dans les œufs sortant de l'eau de verre. Tous les œufs examinés ont été pochés et mangés; ils étaient sains et ne présentaient aucune odeur forte; ils n'avaient pas le goût de l'œuf qui vient d'être pondu mais on pouvait cependant s'en servir pour déjeuner. Trois des cinq personnes qui ont essayé les œufs ont fait rapport que ceux qui avaient été conservés dans l'eau de chaud étaient nettement supérieurs aux autres, au double point de vue de l'aspect et du goût.

REGISTRATION OF ELECTORS

ELECTORAL DIVISION OF ST. BONIFACE

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of "The Manitoba Election Act," it has been determined to add to and revise the List of Electors of the several Electoral Divisions in the Province. The dates on and places at which applications for registration, for striking names off the List of Electors, and for the correction of errors, will be received are as follows :

On Monday and Tuesday, May 11 and 12, at the house of Pierre Dumas, Garry; from 3 to 6 p.m., and 7 to 9 p.m. ;

On Wednesday, May 13, at the office of G. T. Landry, St. Norbert; from 10 a.m. to 3 p.m. ;

On Thursday, May 14, at the house of H. Bruce, St. Vital; from 10 a.m. to 3 p.m. ;

On Friday, May 15, at the house of Pierre La Rocque, Ste. Anne road, St. Vital East; from 3 to 6 p.m., 7 to 9 p.m. ;

On Monday and Tuesday, May 18 and 19, at the house of W. H. Schaper, 27 Vivian avenue; from 3 to 6 p.m., and 7 to 9 p.m.

JOHN B. LECLERC, OF ST. BONIFACE, has been appointed Registration Clerk and will attend and sit at the places and on the dates named above between the hours of 12 o'clock noon and 6 o'clock p.m., and 7 o'clock and 9.30 o'clock p.m., unless other hours are stated in the above paragraphs, except that in incorporated towns and villages the hours will be from 9 o'clock a.m. to 1 o'clock p.m., 2.30 o'clock to 6 o'clock p.m. and 7.30 o'clock to 9.30 o'clock p.m.

Only such persons whose names are not on the last revised List of Electors, but possess the qualifications to be registered as electors under the provisions of "The Manitoba Election Act," need attend the registration sittings or Court of Revision for the purpose of being so registered. Electors can make application for registration at any of the places mentioned above.

A Court of Revision will be held in the County Court Office, St. Boniface, on Friday, May 29, 1914, commencing at the hour of 11 a.m. and closing at 6 p.m., with an intermission at noon for lunch, to consider all applications filed with the Registration Clerk, and also the applications of other persons to have their names added to the List of Electors.

Dated at the office of the Provincial Secretary this Twenty-third day of April, 1914.

JOSEPH BERNIER,
Provincial Secretary.



Contrat pour la Poste

DES Soumissions cachtées, adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 29ème jour de mai, 1914, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, six fois la semaine, aller et retour, entre Headingly et Pigeon Lake, R. M. D. No. 1, tel service devant commencer au plaisir du Maitre-Général des Postes.

On peut obtenir, aux bureaux de poste de Headingly, St. François-Xavier et Pigeon Lake et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Téléphonez :
Bureau de l'Inspecteur des Postes,
H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.

Winnipeg, 17 avril, 1914. 25-27

SONNET

A une Société de Dames de Charité.

Le doux Sauveur a dit dans sa tendresse extrême :
Laissez venir à moi tous les petits enfants,
Il faut avoir pour eux, des coeurs compatissants.
L'aumône qu'on leur fait, s'adresse à Jésus même.

L'ange placé près d'eux au saint jour du baptême,
Tout en leur prodiguant ses mille soins touchants
Contemple du Très-Haut les charmes ravissants
Et sans cesse bénit, cette beauté suprême.

Mesdames ! vous pouvez de ces princes sublimes,
Même avant d'arriver sur les célestes cimes
Avoir l'immense honneur d'être un ange gardien.

De l'orphelin qui pleure et qui n'a rien sur terre
Comme un ange, soyez le guide et le soutien,
Remplissant près de lui l'office d'une mère.

L'abbé G. DUGAS.

Ancienne Discipline a l'Ecole Normale Francaise

En ce temps-là, dit M. Ernest Lavisse, dans la *Revue de Paris*, l'usage du tabac était jugé ignominieux et presque criminel par l'autorité universitaire. On racontait qu'un jour M. l'inspecteur général Danton, fouillant le pupitre d'un élève au lycée Louis-le-Grand, mit la main sur un étui, et le montrant au proviseur, s'écria d'une voix stupéfiante :

—Un pistolet, Monsieur le proviseur !

— Pardon, Monsieur l'inspecteur général, repartit le proviseur, c'est une pipe.

Le proviseur pensait atténuer le délit ; mais l'inspecteur général :

—Une pipe, Monsieur le proviseur, c'est encore bien pis !

A l'école, un fumeur surpris payait sa faute d'une consigne du jeudi et du dimanche. Un matin, j'avais eu l'idée d'aller dans le petit jardin de l'infirmerie fumer "celle de l'aurore," comme nous disions. M. Jacquinet, faisant sa tournée, entra dans une salle de conférence du premier étage dont les fenêtres donnaient sur le jardin. Il descendit et m'annonça que j'aurais une double consigne pour avoir fumé une "cigarette." Je tenais ma pipe à la main; mais M. Jacquinet se serait fait couper la langue plutôt que de prononcer ce mot ignoble.

Varietes

Poupees

A peine ouvre-t-il ses yeux étonnés à la vie que nous mettons dans la menotte de l'enfant ce premier trompe-l'œil qu'est le jouet—symbole sans doute de ce que toujours pour charmer la nôtre nous aurons besoin de l'illusion. Si les hommes sont souvent de grands enfants, les enfants sont déjà de petits hommes. Voyez-vous un bambin sans cheval de bataille, une fillette sans poupée? Pour elle c'est l'éveil du sentiment maternel et comme l'a dit Victor Hugo: "Le premier enfant continue la dernière poupée."

Douze siècles avant nôtre ère il en était ainsi déjà. Des spécimens de poupées égyptiennes, de jouets de bois ensevelis avec les enfants dont ils avaient été la joie nous le disent, et nous pouvons voir au Louvre des figurines de terre cuite trouvées en Grèce et datant de la même époque environ. A Rome, l'usage voulait que quand à leur cœur montaient d'autres aspirations, quand la poupée n'amusait plus, les jeunes filles allassent suspendre leurs jouets à l'autel de Vénus. Et sous toutes les latitudes, les petites filles, de leurs bras instinctivement berceurs, étreignent cet enfant de l'enfant. Il y a des poupées hottentotes et, au Japon, le "Hinamatsuri" est la grande fête annuelle des poupées.

Mais ce minuscule personnage qui se réclame ainsi de l'histoire a suivi le progrès. Par combien de métamorphoses il passe avant d'êtr livré aux caresses..... de nos chers petits massacreurs ! Voyez plutôt.

Quel monde que ces usines trépidantes où les moteurs ronflent, où les courroies tournent, où les emporte-pièces frappent sans trêve, et tout cela pour de si petites choses! En France, c'est une industrie prospère que celle du jouet, car on a victorieusement réagi contre la concurrence allemande. 25,000 ouvriers y trouvent leur gagne-pain et ma foi on ne dirait guère que chez nous on se plaint de la dépopulation, puisque nous expédions à l'étranger pour plusieurs millions de nos bébés, depuis le modeste poupard de 7 à 8 centimes jusqu'aux vrais chefs-d'œuvre qui valent jusqu'à 1,000 francs, $200.00.

Souvent des artistes de talent ne dédaignent pas de créer un modèle. Le dessinateur Poulbot vient de nous donner deux types bien curieux du gosse parisien: Nénette et Rintintin, les nouveautés de l'hiver. Après tout, Isabey n'a-t-il pas dessiné pour le Roi de Rome une poupée restée célèbre ?

La naissance d'une poupée est pleine de mystère et suivre l'évolution de ces nouveau-nés est des plus amusants.

Qui est-ce qui croirait que ces simples morceaux de carton empilés à pleins wagons, vont prendre, sous la pression des machines, des formes diverses? Ici, ce sont des moitiés de bustes qui seront agrafés, collés, auxquels on ajoutera les bras, les jambes qui gisent dans des paniers, et cette promenade à travers toutes ces menues pièces anatomiques vous a comme des airs de massacre des innocents. Nous ne sommes plus, comme on voit, au temps où l'ouvrier modelait de ses doigts le carton-pâte. Un autre procédé de la fabrication moderne, c'est l'emploi de la sciure de bois provenant généralement de vastes tourneries du Jura, approvisionnées elles-mêmes par le bois de forêts entières achetées sur pied et mises en coupe réglée. Mais quelle que soit la matière première employée, l'assemblage des pièces constitue un ensemble charmant. Ainsi pour créer le type parfait, tout comme pour l'idéale beauté rêvée par Praxitèle, chaque détail est pris isolément dans un atelier spécial. L'usine de Montreuil, où l'on ne fait que des "têtes", offre un intérêt particulier.

De même que pour la porcelaine de Sèvres, pour ces frimousses joufflues et réjouies, on emploie le plus fin kaolin broyé par de formidables "malaxeurs". Cette pâte, coulée dans des moules en plâtre, prendra bientôt la forme aimable. Mais ces petits masques livides aux paupières encore closes, à la bouche scellée sont inertes. Tout à l'heure, ces yeux, des découpeuses vont les ouvrir; ces lèvres, elle leur donneront le sourire. Puis, installées sur les "gazettes", sortes de plateaux à rebord qui se superposent, elles vont subir la redoutable épreuve du feu. O horreur ! Un four chauffé à 1,700 degrés les attend.

Passons maintenant à l'Institut de beauté. Là, c'est le triomphe de la couleur "chair"; ensuite, un peu d'incarnat met de la joie aux joues, la douce frange des cils surmontée d'un sourcil bien arqué estompe le regard, puis c'est la rangée perlée des quenottes. Mais ce sont encore cervelles creuses. Voici maintenant l'intelligence, l'animation de la physionomie: les yeux ! Bleus ou noirs, ils sont tous beaux, prêts àla conquête. Taillés en amande d'une coulée d'émail en fusion, des mains d'une habile ouvrière ils reçoivent la chatoyante pupille. Ceci pour les yeux "fixes" et fascinateurs, les yeux "dormants" sont en forme de bille soufflés à même la "canne". Ils cligneront à volonté, grâce au petit contre-poids fixé derrière l'orbite. Il faut livrer maintenant ces demoiselles aux mains d'artistes capillaires. Voici les stocks de cheveux chinois pour les perruques de luxe, de laine du Thibet pour les plus humbles. Frisées au petit fer, ondulées, coiffées, la brune et la blonde sont également séduisantes. Un procédé plus curieux, c'est celui qui en quelques jets d'air comprimé envoie sur un petit crâne dénudé et enduit de colle une plantation de cheveux tout à fait nature. C'est le "bébé aux cheveux courts." Dans un autre nursery on lui apprendra aussi, quand on lui presse le ventre, à dire: papa, maman.

* * *

Comme l'enfant qui vient de naître, nues sont les poupées. Mais la layette est prête. Les chemises sont coupées à la grosse et en un tour de main on vous en a fabriqué 1,500 douzaines. Les mignons souliers s'ajustent sur les surejeteuses. Des couturiers, des lingères, des modistes, qui ne travaillent que pour cette minuscule clientèle, s'ingénient aux plus charmants modèles et suivent strictement la mode.

Cependant, il n'y a pas que les sabots des petites filles dans la cheminée la nuit de Noël. Les petits garçons ne veulent pas être oubliés. Pantins et solldats de plomb fraternisent gaiement. Depuis le dixhuitième siècle, ils amusent nos gamins. Le grand Frédéric leur avait d'ailleurs prédit leur succès quand on lui présenta sa nouvelle armée, sortie des ateliers de Georges Hilparth, le créateur nurembergeois de ce jouet qui a pour lui toute une psychologie. Bien des années auparavant Louis XIV, enfant, avait appris l'art de la guerre avec un régiment de soldats en argent, ciselés par un artiste français, qui valait 50,000 écus; mais c'était là joujou de prince. Plus tard, l'Aiglon, à Vienne, s'illusionna avec sa petite Grande Armée, et dans ses célèbres "Cahiers" le capitaine Coignet raconte qu'il n'a pas dédaigné ces recrues pour apprendre à faire évoluer des troupes.

L'aéroplane miniature, qui fait prendre à l'imagination enfantine de nos futurs aviateurs de si belles envolées, aurait-il pour lointaine aïeule la colombe volante faite de bois grossier d'un mécanicien grec ?

Ah ! quelles études de mœurs, quelles leçons d'ethnographie on peut prendre en observant le jouet ! Allez voir à Cluny le trousseau d'une petite belle du seizième siècle, les liliputiens ustensiles de ménage; au Trocadéro, les poupées de Mlle Kœnig; chez M. Léo Claretie, M. René-Henri d'Allemagne, M. François Carnot, leur célèbre collection; à Kensington Palace, les 132 poupées de la Reine Victoria.

Et le jouet vingtième siècle est non moins instructif. Aujourd'hui c'est pour treize sous, vingt-neuf sous qu'on nous fait de l'art, des merveilles d'ingéniosité, et les prochaines étrennes réservent aux grands comme aux petits bien des surprises. Les inventions sont mises à profit en cette puérile marchandise. Pour donner la vie, faire une âme à ces choses inertes, c'est un mouvement d'horlogerie perfectionné, une pile électrique. Mais ne révélons pas ces mystères. Laissons à chacun sa chimère. Hélas ! la vie se charge bien de nous montrer le désenchanteur dedans des choses, puisque tout lasse, tout passe, tout casse. Ne pensons pas à la verge givrée, et sabre de bois, pistolet de paille ! qu'en attendant, au moins, nos petits s'amusent !

A Nos Abonnés en retard

Nous invitons nos lecteurs à nous faire parvenir sans retard le montant de leur abonnement.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

NOTRE PARLER FRANCAIS

Opinion de M. Labori

(*L'Action Sociale*)

M. l'avocat Labori, un des membres les plus en vue du Barreau de Paris, qui est passé en mission professionnelle, il y a quelques mois, aux Etats-Unis et au Canada, émet l'opinion suivante, que nos petits dénigreurs n'oseront probablement pas contester :

"Le dédain qu'ont beaucoup d'Anglais et d'Américains pour le parler français de nos frères canadiens est très plaisant. La langue française du Canada se distingue par un accent de terroir assez marqué, qui n'est ni celui du Normand, ni du Picard, ni du Champenais, ni du Poitevin qui tient à la fois des uns et des autres. Mais *rien n'est plus authentiquement français* (c'est nous qui soulignons) que cette langue savoureuse, pieusement conservée par les fils des premiers colons. Sans doute quelques expressions modernes, quelques particularités de prononciation *la déparent un peu pour nous* (c'est nous qui soulignons), mais l'effet d'ensemble est charmant et plein de séductions, surtout pour un Français. En un sens, la langue du Canada, avec ce qu'elle a d'archaïque, d'un peu rustique, et *qui lui vient sans altération sensible des ancêtres* dont beaucoup sortaient de nos campagnes, est peut-être plus vraiment française que la langue même des boulevards. Mais beaucoup d'Anglais, qui se laissent prendre aux apparences et à qui échappe le charme de ce parler si émouvant pour nous, en plaisantent doucement. L'un d'eux me disait sur le bateau, dans un français barbare qu'il croyait très élégant: "Vous verrez; on parle très mal le français au Canada. Quand je suis à Québec, on me prend pour un Parisien." Cet homme aimable, qui n'était d'allieurs pas un sot, ne se doutait pas de ce que son observation naïve avait de comique.

J'en ai senti tout le ridicule, quand à peine débarqué à Québec et parlant aux employés du port, aux cochers, aux agents de la douane, "j'ai pu tout de suite me croire au cœur de la France, à Poitiers, à Rouen, à Tours ou à Besançon.".—*Je Sais Tout*, 15 mars, 1914, p. 298.

Un Conflit Inegal

La déclaration du général Blanquet, ministre de la guerre, annonçant que tous les Mexicains en état de porter les armes seront incessamment appelés sous les drapeaux afin de repousser l'invasion américaine, confirme l'impression que le gouvernement Huerta estime le temps venu de laisser les Etats-Unis donner suite à la menace d'intervention armée qu'ils n'ont jamais cessé de faire attendre à l'administration Huerta. Quoique Huerta proteste qu'il ne cherche qu'à défendre l'honneur de la nation, et que les Mexicains aimeront mieux être écrasés plutôt que d'abdiquer leur dignité, il ne peut ignorer que, même après les défaites auxquelles le conduiront inévitablement sa résistance, il faudra encore que le dictateur mexicain s'incline et offre aux Etats-Unis la réparation qu'ils sont déterminés à exiger. Huerta, s'il en eut eu le désir, aurait certainement trouvé le moyen de satis faire l'amiral Mayo sans compromettre l'honneur du Mexique. Il a consenti plusieurs fois à faire des excuses; était-ce s'abaisser beaucoup plus que de saluer le drapeau étoilé ?

Maintenant que Vera-Cruz est au pouvoir des Américains, Huerta pourrait sans forfaire à sa dignité faire donner les vingt-et-un coups de canons au drapeau, puisque, aux yeux de l'univers, il ne ferait que céder devant la force. S'il n'en fait rien, c'est donc qu'il préfère la guerre, et, quoique les Etats-Unis aient clairement l'intention de temporiser encore, ils seront inévitablement entraînés à accepter le défi. La situation présente est à la vérité excessivement périlleuse. Hier, une dépêche, heureusement fausse, annonçait que le Chargé d'Affaires américain à Mexico avait été massacré. Dans l'état actuel des esprits, il est assurément possible qu'un incident de cette nature se produise. Et le massacre de quelques citoyens américains aurait certainement le même effet qu'en 1898 l'explosion du "Maine" dans le port de La Havane.

Dans l'intérêt du Mexique, il est à souhaiter qu'une pareille éventualité ne se présente pas. Car ce serait pour le Mexique, un effroyable désastre. Un an de guerre avec les Etats-Unis suffirait pour réduire à néant tous les progrès réalisés pendant les trente années de paix dont le Mexique a joui sous le régime de Diaz.

La levée en masse de soldats dont parle le général Blanquet n'annonce rien de très redoutable. Bien qu'il ait été constamment en guerre depuis deux ans, le Mexique n'a qu'un très faible effectif militaire. L'armée fédérale, en 1910 — sur pied de paix — ne se composait que de 30,000 hommes, lorsque les Etats-Unis en avaient 200,000. Il est clair que, le cas échéant, les Etats-Unis pourront toujours mettre en campagne dix fois plus de soldats que les Mexicains.

Mais le principal avantage des Etats-Unis, c'est que, financièrement, leurs ressources sont inépuisables, tandis que le Mexique est presque acculé à la faillite. En 1898, les Etats-Unis ont virtuellement payé tous les frais de la guerre hispano-américaine à même leurs revenus ordinaires. Une campagne au Mexique ne sera pas plus coûteuse — si même elle l'est autant.

De son côté, Huerta appellerait vainement tous les Mexicains sous les drapeaux; il n'aurait seulement pas de quoi leur fournir des armes !—*La Patrie.*

Dans le Monde Religieux

Sa Grandeur Monseigneur Mathieu, évêque de Régina, est de passage ici en route pour Rome. Monseigneur l'évêque de Régina fera la traversée avec Sa Grandeur Monseigneur Béliveau.

* * *

Dimanche dernier Messire Alexandre Lambert, ordonné prêtre il y a dix jours, par Monseigneur Béliveau, a chanté sa première grand'messe à la cathédrale. Il avait comme diacre, M. l'abbé Deslandes, supérieur du Petit Séminaire, et sous-diacre, M. l'abbé Picod, vicaire à la cathédrale. Sa Grandeur Monseigneur Béliveau a fait le sermon de circonstance. Il a prêché sur le sacerdoce, sur le caractère et le rôle du prêtre dans le monde; ce fut un puissant sermon.

* * *

Liste des cadeaux offerts à M. l'abbé Lambert, à l'occasion de son ordination :

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, un Thabor; Sa Grandeur Mgr Béliveau, un Porte-Dieu; Mgr Dugas, une bourse d'or; Mme Lambert, le Dr C. A. Lambert et Raoul Lambert, un calice; La Maison Vicariale, une soutane et un gâteau de circonstance; l'Académie Ste-Marie, lingerie d'autel; l'Académie St. Joseph, une barrette; Rde Sœur Couture, lingerie d'autel; les Sœurs de St. Adolphe, un amict; Hon. Sénateur Fiset, Rimouski, burettes en verre taillé ; le Capitaine et Mme Gagnon, croix e nor; la famille de Granpré, Berthier, P.Q., un crucifix; Dr L. P. Fiset, Québec,bréviaires; la famille Biron, Montréal, un bénitier en or; l'abbé Théoret, un cordon d'aube; l'abbé McNeil, un complet de toilette; l'Hôpital Saint-Boniface, une custode et une ampoule pour huiles saintes; l'abbé J. Bertrand, une bourse pour bénédiction du T.S. Sacrement; l'abbé M. Lemire, œuvres de Bossuet; MM. S. Caron et Fortin, ecclésiastiques, un tableau de la dernière Cène; M. A. Béliveau, une aube; Mme Juge Prendergast, un ceinturon ; Dr et Mme Gervais, un ceinturon; le Dr et la famille L. Laurendeau, une dentelle d'aube; Mme Keroack et sa famille, une chasuble en soie moiré blanche, brodée or; M. l'abbé Prud'homme, l'Honorable et Mme Prud'homme et la famille Bertrand, une chasuble en velours rouge brodé or; M. et Mme Proulx une dentelle d'aube; MM. les membres du Quartier Latin, une bourse en or; M. et Mme F. Jean, Plessisville, P.Q., une pale peinte; Mme veuve F. Chenier, chandeliers de bronze; la famille P. Gagnon, mouchoirs brodés; Mlle J. M. Béliveau, lingerie d'autel; M. Antoine d'Eschambault, une étole; M. A. Paquette, les œuvres de Goffine; un Ami, dentelle d'aube; M. le Gérant de la Winnipeg Church Goods Co., un missel; un ciboire par MM. J. P. O. Allaire, C. Bernier, Hon. J. Bernier, Noël Bernier, Mme T. A. Bernier, P. E. Beauchamp, H. Béliveau, J. A. Z. Bertrand, Mme A. Bérubé, Mlle M. J. Bérubé, N. Bérubé, P. E. Bérubé, N. Bétournay, H. Chévrier, R. Chevrier, Mme G. Cinq-Mars, H. Collin, L. J. Collin, J. B. Côté, J. R. Côté, J. Coutu, Em. Couture, J. Dumouchel, J. T. Ennis, A. Ferland, E. Fontaine, C. A. Gareau, A. Gauvin, Mme E. Genthon, P. Gosselin, R. Goulet, Ed. Guilbault, Vic. Guilbault S. M. Jean, Mme N. Labelle, A. Lafrance, Mme M. Lamontagne, F. X. Lavoie, J. Lavoie, P. Lavoie, G. Lemay, J. C. A. Lemieux, Al. et Er. Levêque, V. Mager, G. Maher, Am. Manseau, C. Paisment, H. Painchaud, H. Préfontaine, Art. Prendergast, Mme Jos. Prud'homme, J. V. Robert, G. Rocan, Mme J. Rochon, R. Stanners, Jos. Turenne.

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry ; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balson; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead —y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. COREY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Soumissions

DES Soumisisons cachetées, adressées au soussigné, et portant sur l'enveloppe "Soumisison pour l'érection des bâtisses du fermier sur la réserve de Sandy-Lake, agence Carlton, Saskatcrewan," seront reçues jusqu'à midi, le 27 du mois d'avril 1914.

Les plans et les devis pourront être vus aux bureaux des Terres du Gouvernement à Prince-Albert, Sask., et au bureau de M. Thomas Borthwick, l'agent des Sauvages à Mistawasis, Sask.

Ces plans et devis peuvent être aussi obtenus sur demande au Département des Affaires Indiennes à Ottawa.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte au montant de dix p.c. de la somme totale de la soumission, payable à l'ordre du soussigné, lequel sera retenu comme garantie, et confisqué dans le cas où la ou les personnes soumissionnant refuserait de signer le contrat, ou négligerait d'achever le stravaux selon les conditions du contrat.

Les bâtisses devront être achevées pour le 15 du mois d'août 1914.

DUNCAN SCOTT,
Aide surintendant général des Affaires des Sauvages.
Département des Affaires des Sauvages.
—58740 Ottawa, le 27 mars 1914. 23-25

Si vous avez une propriete a vendre, annoncez-la dans "Le Manitoba", et vous trouverez un acheteur.

Chez Nous et Autour de Nous

Le C.N.R. construit rapidement sa ligne à Victoria Beach. Ce sera l'équivalent, mais plus loin, de Winnipeg Beach. Victoria Beach ne pourra cependant devenir une véritable villégiature avant 1915. Le C.N.R. parle d'y construire un hôtel.

Buxton est reparti samedi pour les Etats-Unis. Il avait cette fois son certificat de citoyen américain et son passe-port. Il est probable qu'il ne reviendra pas de sitôt à Winnipeg.

La picote vient de se montrer à Gimli. Il n'y a qu'un cas jusqu'à présent, mais on a cru bon de mettre en quarantaine cinq maisons. De plus, le médecin local a administré le vaccin a près de cinq cents personnes. Voilà ce qui s'appelle prendre des mesures préventives !

Les funérailles de Sir William White mercredi dernier ont été une imposante démonstration. Sir Thomas Shaughnessy, président du C.P.R. est venu de Montréal, pour cette cérémonie.

Les permis de construction se font de plus en plus nombreux à Saint-Boniface.

Le C.N.R. fait beaucoup de progrès dans la construction de la ligne de la rivière La Paix.

Sir Thomas Shaughnessy, président du C.P.R., a inauguré samedi la grande écluse de Bassano. C'est la plus grande écluse du monde; plus grande même que la fameuse écluse d'Assouan, en Egypte; elle a 7,000 pieds de long; c'est une entreprise qui va rendre cultivable une très grande étendue de terrain très fertile. L'eau aménagée par cette écluse pourra faire l'irrigation d'un million d'acres de terre. On voit quels travaux immenses le C.P.R. peut faire. En ce moment il est à percer un tunnel sous le Mont Selkirk, l'un des plus gros des Montagnes Rocheuses. Il faudra quatre ans pour terminer cette entreprise.

La Lake of the Woods Milling Company fera immédiatement la construction de plusieurs nouveaux élévateurs dans l'Ouest.

Le Bureau Provincial de la Santé Publique pendra des procédures contre un médecin de Portage-la-Prairie, qui, ayant à examiner un cas, dit au patient: "Vous avez la picote, prenez le train immédiatement pour Winnipeg." Ce médecin, renvoyant ainsi un malade au lieu de le mettre en quarantaine sur place, a exposé la santé et puet-être la vie de toutes les personnes avec lesquelles le malade a dû venir en contact dans son voyage jusqu'à l'hôpital de Winnipeg.

La Journée des Roses, jeudi dernier, a été très fructueuse pour l'orphelinat Saint-Joseph. De charmantes jeunes filles ont parcouru les rues et distribué ces roses. Tout le monde en était garni; les piétons avaient leur rosette à la boutonnière; les voitures, les automobiles, jusqu'aux camions de travail, se sont fleuris pour la circonstance.

M. l'échevin Marion a fait un voyage la semaine dernière à La Rivière, Man., pour expertiser les cours à briques de l'endroit au compte de la Royal Bank.

M. F. W. Bergman, le gérant général des hôtels du Grand Tronc Pacifique, qui demeurait au Fort Garry Hotel, à Winnipeg, vient de donner sa démission. Il est parti vendredi pour l'est, avec sa famille. On ne connaît pas la raison de cette démission de M. Bergman.

Huit cents trente immigrants sont arrivés à Winnipeg mardi et aujourd'hui. Ils sont pour la plupart des anglais d'Angleterre, qui s'établiront dans les trois provinces de l'ouest.

Le travail des semences se fait partout. Cependant la température n'est pas très agréable. Le soleil prend du temps à se faire plus chaud.

M. Adrien Delubac résidant antérieurement à Saint-Boniface vient d'ouvrir un magasin de seconde main, à Transcona, Regent street, en société avec M. Hurion, de Winnipeg.

M. Arthur Gareau vient d'ouvrir un très joli magasin de vêtements, chaussures, valises, chemiseries, etc. Ce magasin est situé sur l'Avenue Provencher, à l'ancinne tabagie Leclerc.

Le C.P.R. vient de faire un arrangement avec ses employés qui travaillent à Transcona-nord. La compagnie fournira un char matin et soir à ses employés qui demeurent à Winnipeg, et ce jusqu'à ce qu'il y ait un service de tramways électriques convenable. Il n'y a pas de doute cependant que pour Transcona-nord comme pour Transcona-sud la grande majorité des ouvriers résideront près des usines. La chose pourrait prendre quelques années, mais le peuplement des deux Transconas paraît bien certain.

L'été n'est pas encore arrivé, loin de là. Cependant le premier maringouin a fait son apparition. Chose curieuse, les journaux rapportent que ce maringouin s'est montré au milieu d'un groupe d'amis, qui, placés sur une veranda causaient de l'approche de l'été et de ses plaisirs !

Mai le 24 sera cette année un dimanche. Le lendemain, le 25, sera le *Victoria Day;* congé civique, par conséquent.

Voici qu'on s'envoie des œufs par le service des postes. C'est le nouveau règlement des colis postaux qui permet aux œufs de voyager de cette manière. Il ne faut pas se faire d'illusion cependant, les omelettes devront se faire parfois, avant le temps !

Le maire de Winnipeg et le maire de Kenora ont inauguré la nouvelle ligne de téléphone du gouvernement du Manitoba entre les deux villes. Cette ligne de téléphone touchera beaucoup d'endroits de villégiature dans les alentours de Kenora, Keewatin et Norman; de sorte que les campeurs de Winnipeg pourront se tenir en communication avec leurs familles et leurs affaires.

On annonce la mort à Headinly de Donald Cameron, un pionnier du pays. Les anciens de St-Charles et de St-François-Xavier sont bien familiers avec cette figure.

A lieu à Saint-Vital, aujourd'hui l'élection de nouveaux conseillers dans deux quartiers: les quartiers 3 et 4.

M. J. H. Kern, capitaliste de la Saskatchewan, demande au Commissaire des Utilités Publiques d'approuver un contrat passé entre lui et Transcona pour la construction et la mise en service d'un chemin de fer électrique. Ce chemin de fer passerait par Elmwood et le nord de Winnipeg. Il n'y a pas de doute cependant qu'avant longtemps une ligne sud, sur la rue Marion, s'imposera.

Reçus, la semaine dernière, deux morceaux de littérature, signés par le même anonyme. *Le Manitoba* regrette de ne pas pouvoir publier, à cause de cet anonymat.

Albert Contant, directeur du "Norwood Garage" est rentré de France, où il est allé étudier les dernières constructions des aéroplanes. Il y a obtenu le brevet de Pilote-Aviateur de la Fédération Aéronautique Internationale. Il a l'intention d'établir la locomotion aérienne au Manitoba.

Au Théâtre Walker cette semaine, Mme Henriette Crossman, dans la pièce "The Tongue of Men." La semaine prochaine, représentation en vues animées de l'exposition Rainey en Afrique : 360 figurants, 135 chameaux, 40 chevaux, 60 chiens et 54 bœufs. Cette expédition a couté plus de $250,000. Matinées à 3 heures; soirées à 8.30, les lundi, mardi et mercredis. Les autres jours de la semaine sont réservés à la troupe d'opéra du Dr Ralph Homer, qui interprètera l'opéra comique "The Sorcerer."

Il y aura assemblée de l'Alliance Nationale, jeudi 30 avril, à 8 heures p.m., dans la salle de l'Union Canadienne.

Le Dr G. A. Dubuc ayant résilié ses fonctions de commissaire d'école pour le quartier No. 3, il y aura élection pour un nouveau commissaire au mois de mai.

A la demande des contribuables du quartier M. Alexandre La Rivière se portera comme candidat.

Les élévateurs de Port Arthur sont remplis de blé. Dans les cours du C.N.R. on compte jusqu'à sept cents chars de blé qui ne peuvent pas être déchargés faute de place. Heureusement que la navigation va s'ouvrir et que les vaisseaux vont pouvoir prendre ces énormes cargaisons.

Sir Rodmond Roblin est parti jeudi dernier pour l'Est, appelé à Picton, Ontario, par la maladie de son père, nonagénaire. Les dernières nouvelles disent que le vénérable vieillard se porte mieux.

Le Club Belge de Saint-Boniface, qui possède huit cents membres environ, veut faire une addition nouvelle à sa bâtisse. Cette addition sera d'environ $8,000. Nos félicitations au Club.

M. F. J. C. Cox vient d'être nommé président du bureau de l'exposition en remplacement de Sir Thomas Whyte, décédé. L'exposition s'ouvrira le 10 juillet. Entre les 11 et 16 juillet on pourra voir voler un aviateur.

De grands éleveurs de bestiaux vont quitter l'Indiana pour venir se livrer à l'élevage dans l'Ouest. Ils parlent de s'établir dans le district de Portage la Prairie. Si cette nouvelle se réalise elle donnera une grande impulsion à la culture mixte dans notre pays. Il est grandement temps.

La municipalité de Saint-Vital donne des contrats assez nombreux pour construction d'égoûts. On s'attend à ce que ces travaux amènent des constructions durant tout l'été.

Encore un exploit de Krafchenko !

En novembre dernier, la maison de bijouteries de Birks Limited se faisait voler un grand nombre de montres garnies de diamants. Krafchenko prétend que, sans être le voleur, il connaît qui a fait le coup; et il a fait savoir à la maison que si on voulait assurer une pension à madame Krafchenko il pourrait dire où et comment on pourrait reprendre possession des montres. La Maison Birks, par l'entremise de M. Markle, a, dit-on, prévenu les compagnies d'assurance de ce fait. Il est cependant peu probable qu'on s'occupe de ce que peut dire Krafchenko, parce que ces montres, qui sont d'un fin travail, ont dû être détériorées depuis qu'on les a volées.

Chronique de la Province

La Salle

Mardi dernier, la 21 avril, a eu lieu le mariarge de Mlle Marie-Louise Lafond, de cette paroisse, à M. Hector Fontaine, de Ste-Agathe, Man. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple !

—Nous avons eu dimanche une démonstration touchante en l'honneur de Notre-Dame du Bon Conseil. Une illumination spéciale avait été préparée pour le superbe tableau qui domine le maitre-autel. Ce tableau — peinture à l'huile faite à Rome même — avait été apporté ici par M. le Chanoine Beaudry, fondateur de cette paroisse. C'est Notre-Dame du Bon Conseil qui a présidé à l'érection de la chapelle actuelle. Nous espérons qu'Elle nous continuera son assistance.

—Il est décidé que la nouvelle église ne se bâtira pas cette année. L'avancement de la saison, les plans non parachevés et l'absence de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque motivent ce retard.

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE.

Mariage

Lundi dernier avait lieu à Montréal le mariage de M. le capitaine Léon Bourque, ingénieur à la ville de Saint-Boniface, à Mademoiselle Bélair, fille de M. Thomas Bélair, de Montréal, et sœur de M. E. Bélair, gérant de la Banque d'Hochelaga, Winnipeg.

Nous réiterons nos vœux de bonheur aux nouveaux époux, qui demeureront à Saint-Boniface au retour de leur oyage de noces.

Recettes de la Poste de Saint-Boniface

Les recettes de la poste de Saint-Boniface de 1908 à 1914 ont été les suivantes :

avril	à avril	St. Boniface	Norwood Grove
1908	1909	$3938.39	$3688.76
1909	1910	4398.50	4579.40
1910	1911	5843.81	5926.52
1911	1912	7148.47	7248.87
1912	1913	9236.10	8511.99

Les chiffres ci-dessus peuvent être considérés comme officiels. Du mois d'avril 1913 au mois d'avril 1914, la poste de Saint-Boniface accuse une recette très approximative de $20,532.90, chiffre plutôt au-dessous que au-dessus de la réalité et qui peut se décomposer comme suit: timbres $10188.45; revenus divers $744.45; Norwood Grove, $9,600. Il semble que les données ci-dessus doivent nous autoriser à escompter pour bientôt l'installation de facteurs, de bornes postales et même de bureaux auxiliaires.

Nouvelle Industrie en perspective pour St-Boniface

Les promoteurs de la Western Tire & Rubber Co. Ltd., avaient mardi dernier une entrevue avec les membres du Conseil de Saint-Boniface, afin d'obtenir de ce dernier les avantages que la Charte que la Ville offre aux industries.

Cette nouvelle compagnie projette la construction dans notre ville, près des moulins de la "Western Canada Flour Mills," d'un établissement considérable pour y manufacturer des pneus d'automobiles, boyaux à incendie, et nombres d'objets en caoutchouc. le capital de cette compagnie sera detenu exclusivement par des manitobains et les citoyens de Saint-Boniface sont spécialement invités à encourager l'établissement de cette industrie, en s'y intéressant financièrement.

Nous ne pouvons trop insister sur ce point—que pour donner de l'essor au dévloppement de notre ville, vu sa position relative à Winnipeg, il ne faut rien négliger pour y amener autant d'industries que possible. Il nous semble qu'avec autant de terrains disponibles et si propres à ces fins ça ne devrait pas prendre d'efforts surhumains pour arriver à notre but.

Cet établissement procurera de l'ouvrage à environ 400 ou 500 hommes.—*Norwood Press,* colonne *française.*

Saint-Boniface Sportif

Les membrés du Cercle Athlétique dont les noms suivent viennent de retirer leur licence en vue de participer au "Championat du Manitoba" pour amateurs :

Boxe—MM. Pierre Fontaine, Robert Gauthier et Henri Vivier; d'autres doivent la retirer sous peu.

La séance qui devait se tenir au Cercle Athlétique le 26 avril au No. 52 avenue Provencher, est remise au premier dimanche de mai. A partir de cette date un droit d'entrée sera exigé de chaque nouvel adhérent. Le cercle adresse un chaleureux appel à tous les amateurs sportifs et dramaturges.

Visite de Fermiers Norvegiens

Deux cents fermiers d'origine Norvégienne installés aux Etats-Unis sont arrivés hier à Montréal, pour y passer quelques heures. Ils font en ce moment un voyage de 12,000 milles au travers du Canada. Chacun de ces visiteurs est un propriétaire fermier dans le Wisconsin, le Minnesota, le North Dakota, ou dans l'Illinois. Avant de se rendre dans leur pays natal où ils iront assister à la célébration du centenaire de leur indépendance, ils ont tenu à voir les progrès faits au Canada au point de vue des transuports et de l'organisation des chemins de fer dans les contrées fermières.—*La Patrie.*

"LE TEMPS" D'OTTAWA

On dit qu'il passera aux mains des Conservateurs.

Ottawa.—Le bruit circule dans certains cercles politiques que le *Temps* passerait prochainement aux mains des conservateurs.

Les négociations commencées depuis quelque temps se poursuivraient avec les meilleures perspectives de succès.

Il est cependant impossible de faire connaître ou confirmer la rumeur par les personnes compétentes.

On dit aussi que les libéraux font un effort pour conserver cet organe.

NOTICE

WHEREAS the trustees of the School District of St. Boniface, No. 1188, have passed a By-law No. 48, for the purpose of borrowing the sum of Two Hundred Thousand ($200,000.00) Dollars of which thirty-three thousand five hundred is to pay for a school site situate in Ward No. 4 of the City of St. Boniface; one hundred and sixty-one thousand dollars is to pay for the erection of a shool building thereon; five thousand five hundred dollars is to pay for the furniture of said school;

AND WHEREAS the trustees of the said school district of St. Boniface No. 1188, have requested the Council of the City of St. Boniface to submit said By-law No. 48 to the ratepayers entitled to vote thereon, pursuant to "The Public Schools Act."

NOTICE is hereby given that the Council of the City of St. Bonfiace, by its By-law No. 1064 has enacted that the voting on the By-law No. 48 of the said School District of St. Boniface, No. 1188, shall take place on Tuesday, the Nineteenth day of May, A.D. 1914, between the hours of nine o'clock in the forenoon to eight o'clock in the afternoon of said day, and for the purpose of taking the votes of the duly qualified ratepayers to vote on the said By-law. The following places shall be the places where the votes are to be taken :

Ward No. 1.—Polling Place No. 1, at or near the corner of Provencher Avenue and Lafleche Street ;

Ward No. 2.—Polling Place No. 2, at or near the corner of Tache Avenue and Notre Dame Street ;

Ward No. 3.—Polling Place No. 3, at or near the City Hall ;

Ward No. 4.—Polling Place No. 4, at or near the Fire Hall No. 2 ;

Ward No. 5.—Polling Place No. 5, at or near the Fire Hall No. 2.

The Mayor shall at his office, at four o'clock in the afternoon of the Eighteenth day of May, A.D. 1914, appoint persons to attend at the above five polling places and at the final summing up of the votes by the City Clerk of the City of St. Boniface, respectively, on behalf of the persons interested in and promoting or opposing the By-law respectively.

On Thursday, the Twenty-first day of May, A.D. 1914, at his office, in the City Hall, at the hour of twelve o'clock noon, the said City Clerk shall sum up the number of votes given for and against the said By-law.

Dated at the City Clerk's office, City of St. Boniface, this Twenty-seventh day of April, A.D. 1914.

(Seal) J. B. COTE,
City Clerk.

26-28

Cité de St. Boniface

SOUMISSIONS

DES Soumissions cachetées, marquées "Soumissions pour Pavage" seront reçues par le soussigné jusqu'à 3 heures p.m., vendredi le 8 mai, 1914, pour la construction de pavage, soit en bitulithique, blocs de bois créosotés, asphalte ou tout autre pavage permanent approuvé par le Conseil, 30 pieds de largeur sur la rue Gauvin, de la rue MacMillan à l'avenue Linden; et 36 pieds de largeur sur l'avenue Linden, de la rue Gauvin au chemin Ste. Marie.

Un chèque de banque accepté où de l'argent égal à 5 p.c. du montant de la soumission devra accompagner chaque soumission.

La plus basse ou aucune autre soumission ne sera nécessairement acceptée.

On pourra consulter les plans et devis et se procurer les formules de soumission au bureau de l'Ingénieur à l'Hôtel-de-Ville, St. Boniface.

J. B. COTE,
Greffier.

St Boniface, Man.,
le 28 avril 1914. 26-27

REGISTRATION OF ELECTORS

ELECTORAL DIVISION OF IBERVILLE

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of "The Manitoba Election Act," it has been determined to add to and revise the List of Electors of the several Electoral Divisions in the Province. The dates on and places at which applications for registration, for striking names off the List of Electors, and for the correction of errors, will be received are as follows :

JAS. KELLY WILL SITT

On Monday, May 11, at the store of E. Price, Rosser, from 9.30 a.m. to 12 noon ;

On Tuesday, May 12, at the house of John W. Phipps, Lilyfield, on section 16-12-2 east, from 2 to 6 p.m. ;

On Wednesday, May 13, at the Municipal Hall, Charlesworth, from 9 a.m. to 12 noon ;

On Wednesday, May 13, at Agricultural Hall, Headingly, from 3 to 6 p.m. ;

On Wednesday, May 13, at Municipal Hall, Portage avenue west, St. Chrales, from 7.30 to 10.30 p.m. ;

On Thursday, May 14, at Municipal Hall, St. François-Xavier, from 10 a.m. to 12 noon ;

On Thursday, May 14, at the house of Joseph Giasson, on lot 209, Baie St. Paul, from 3 to 5 p.m. ;

MAX ALLAR WILL SIT

On Friday, May 15, at St. Eustache Hall, from 9 a.m. to 12 noon;

On Friday, May 15, at Municipal Hall, Ely, from 3 to 6 p.m. ;

On Saturday, May 16, at Dacotah post office, Dacotah Siding, from 11.30 a.m. to 2 p.m.

JAMES KELLY, OF CHARLESWORTH, AND MAX ALLAR, of ELY, have been appointed Registration Clerks and will attend and sit at the places and on the dates named above between the hours of 12 o'clock noon and 6 o'clock p.m., and 7 o'clock and 9.30 o'clock p.m., unless other hours are stated in the above paragraphs, except that in incorporated towns and villages the hours will be from 9 o'clock a.m., to 1 o'clock p.m., 2.30 o'clock to 6 o'clock p.m., and 7.30 o'clock to 9.30 o'clock p.m.

Only such persons whose names are not on the last revised List of Electors, but possess the qualifications to be registered as electors under the provisions of "The Manitoba Election Act," need attend the registration sittings or Court of Revision for the purpose of being so registered. Electors can make application for registration at any of the places mentioned above.

A Court of Revision will be held in the Municipal Hall, St. François-Xavier, on Thursday, May 28, 1914, commencing at the hour of 11 a.m. and closing at 6 p.m. with an intermission at noon for lunch, to consider all applications filed with the Registration Clerk, and also the applications of other persons to have their names added to the List of Electors.

Dated at the office of the Provincial Secretary this Twenty-third day of April, 1914.

JOSEPH BERNIER,
Provincial Secretary.

REGISTRATION OF ELECTORS

ELECTORAL DIVISION OF LA VERENDRYE

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of "The Manitoba Election Act," it has been determined to add to and revise the List of Electors of the several Electoral Divisions in the Province. The dates on and places at which applications for registration, for striking names off the List of Electors, and for the correction of errors, will be received are as follows :

JOSEPH BLEAU WILL SIT

On Monday, May 11, at the house of Ernest Gauthier, on lot 14, Lorette ;

On Tuesday, May 12, at the house of Alfred Auteuil, on section 4-5-4 east ;

On Wednesday, May 13, at the house of W. B. Dunlop, on section 35-9-4 east ;

On Thursday, May 14, at the house of Seraphin Mirault, on lot 90, Lorette ;

On Friday, May 15, at the house of Thomas F. Morris, on section 13-9-6 east ;

On Saturday, May 16, at the house or Norbert Sartel, on section 24-9-7 east ;

On Monday ,May 18, at the house of H. Granger, on section 1-7-7 east;

On Tuesday, May 19, at the house of Alex. Adams, on section 9-7-7 east;

On Wednesday, May 20, at the house of W. Mocney, on section 4-7-6 east ;

On Thursday, May 21, at the house of A. J. Toews, on section 7-8-6 east;

On Friday, May 22, at the house of J. Harrison, on section 19-7-4 east ;

On Tuesday, May 26, at the house of Wasyl Romanzeie, on lot 59, Birch River ;

On Wednesday, May 27, at the house of Anton Korpan, on lot 12, Whitemouth ;

On Saturday, May 30, at the house of Joseph Bleau, Ste. Anne;

On Monday, June 1, at the house of J. L. Richard, Hadashville;

GEORGE CHURCH WILL SIT

On Thursday, May 21, at the house of George Church, on section 11-7-8 east ;

On Friday, May 22, at the house of Azarie Gauthier, Ste. Agathe;

On Saturday, May 23, at the Municipal Hall, St. Adolphe;

On Monday, May 25, at the house of Pierre Campeau, on lot 190, St. Norbert;

On Tuesday, May 26, at the house of Henri Gousseau, on lot 68, St. Norbert;

On Wednesday, May 27, at the house of Antoine Vermette, Ritchot.

JOSEPH BLEAU, OF STE. ANNE, and GEO. CHURCH, of NIVERVILLE, have been appointed Registration Clerks and will attend and sit at the places and on the dates named above between the hours of 12 o'clock noon to 6 o'clock p.m., unless other hours are stated in the above paragraphs, except that in incorporated towns and villages the hours will be from 9 o'clock a.m. to 1 o'clock p.m., 2.30 o'clock to 6 o'clock p.m. and 7.30 o'clock to 9.30 o'clock p.m.

Only such persons whose names are not on the last revised List of Electors, but possess the qualifications to be registered as electors under the provisions of "The Manitoba Election Act," need attend the registration sittings or Court of Revision for the purpose of being so registered. Electors can make application for registration at any of the places mentioned above.

A Court of Revision will be held in the Court House, Ste. Anne, on Wednesday, June 17, 1914, commencing at the hour of 11 a.m. and closing at 6 p.m. with an intermission at noon for lunch, to consider all applications filed with the Registration Clerk, and also the applications of other persons to have their names added to the List of Electors.

Dated at the office of the Provincial Secretary this Twenty-third day of April, 1914.

JOSEPH BERNIER,
Provincial Secretary.

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou a acheter, Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.

25 cts le pouce par insertion.

AGENTS.—Si nous avions votre adresse, nous vous dirions comment gagner $25.00, non pas durant une semaine, mais toute les semaines. Echantillons avec propositions 5 centins. Boîte Postale 2692, Montréal.

A Louer.—Maison à louer, de 10 chambres; moderne; les fournitures sont à vendre. Les chambres sont toutes louées. Bons revenus; belle localité de la ville. S'adresser à P.O. Box 1118 Winnipeg. 26-29

Serante.—On demande une servante. S'adresser à Madame J. A. Potvin, No. 465 rue Langevin, Saint-Boniface.

A vendre—4 excellents "teams" de chevaux à bon marché. S'adresser à: The Guilbault Co., Limited, Saint-Boniface, Man. 25

Les personnes qui ont pour la protection de leur résidence ou de toute autre propriété, des polices d'assurance contre le feu, dans la "Rimouski" ou la "Ontario Fire Insurance Company" feraient bien de téléphoner à Main 4372; ou de s'adresser à la Cusson Agencies Limited, No. 60 avenue Provencher, car le Gouvernement a refusé de renouveler la licence de ces compagnies. On se fera un plaisir de vous fournir des informations importantes au sujet de ces deux compagnies d'assurance. 23-26

Boulanger.—On demande pour le premier de mai prochain, un bon boulanger. S'adresser à M. Pierre Gosselin, Saint-Boniface. 23

A louer.—Deux maisons à louer avec 3 acres et demi de terrain pour jardinage, sur le chemin de Springfield, distance à un 1 mille de l'aqueduc de St. Boniface. Prix, $03.00 par mois. S'adresser à Wilfrid Paquin, 126 rue Aulneau. Phone Main 3062. 23

Servante.—On demande une servante. S'adresser à madame J. A. Marion, No. 35 rue Dumoulin, Saint-Boniface. 22

M. A. Pelletier annonce qu'il aura, à partir de lundi prochain, une voiture de transfer, à la disposition du public. Ses taux seront modérés. Satisfaction garantie. S'adresser: coin des avenues Taché et Provencher, magasin de M. L. J. Collin, ou au No. 92 rue Aubert. 22-25

AVIS.—Les cultivateurs, entrepreneurs et gens d'affaires qui emploient du personnel auront tout avantage à s'adresser au Bureau de Placement et Agence Immobilière, 17 avenue Provencher, St-Boniface. Boîte de poste 1.

Le Bureau ne recommande que des employs donnant toute garantie.

43 Lots très bien situés, au Nord de Transcona, à vendre à des prix défiant toute concurrence—ou à échanger contre de bonnes propriétés bien bâties, où contre de bonnes promesses de vente. Ecrire: Bureau de poste 1, St. Boniface, Man.

A louer—Une maisón sur la rue Dumoulin. S'adresser au *Manitoba.* Possession le 20 mai.

A louer—Une maison No. 102 rue Notre-Dame, Saint-Boniface. S'adresser au magasin Allaire & Bleau, avenue Taché, Saint-Boniface. j.n.o.

Servante. — On demande une bonne servante. Bons gages. S'adresser à Madame J. A. Charette, No. 130 rue Ritchot, Saint-Boniface. 26

A louer.—Un logement de 3 chambres avec chambre de bain, chauffage et eau douce. S'adresser aux Bureaux du *Manitoba.*

AVIS.— Toute personne désirant acheter du tabac Canadien haché venant de chez Forest Frères sont priés de s'adresser à E. LaLonde, No. 235 rue Donald, Winnipeg. Téléphone M. 4071.

On demande.—Un homme avec sa femme, pour une ferme; la femme devra être capable de faire la cuisine pour 25 à 30 hommes; bons gages, emploi à long terme. S'adresser à M. Aimé Bénard, chambre 301 Notre Dame Investment Building, No. 24 rue Notre Dame.

AVIS.—A ceux qui veulent faire creuser des puits chez eux, M. Roy, de St. Boniface, après de longues recherches a trouvé les moyens de déterminer l'existence des nappes d'eau et offre ses services à ce sujet. Pas d'eau, pas d'argent. Pour toute information s'adresser à M. Alf. Roy, No. 42 rue Ritchot, St. Boniface, Man. 22

On demande des bonnes et servantes pour travailler dans les maisons privées à de très bons gages; adressez-vous à la St. Boniface Employment and Real Estate Bureau.

A louer.—Une bonne maison, No. 366 rue Langevin, Saint-Boniface. S'adresser à M. J. P. Tremblay, 814 Sterling Bank, Bldg., avenue du Portage, Winnipeg. Téléphone Main 3151. j.n.o.

Pierre Jahan annonce au public qu'il a ouvert une Boutique de Barbier, 342 rue Saint-Jean-Baptiste, coin de la rue Hamel, Saint-Boniface, et invite le public à venir lui faire une visite.

A louer.—Un appartement de deux chambres, dans le Block Gevaert & Deniset, Avenue Provencher, à côté du Bureau de Poste Eclairage, chauffage, eau chaude et froide.

Les personnes qui désirent faire un voyage en Europe ou tout autre pays feront bien de consulter l'annonce du C.P.R., dont M. Cléophas Marcoux est le seul agent français.

Terrain à vendre à Haywood, Manitoba. West ½de 20-8-6 West. Prix $7,500. $1,000. comptant ; balance à termes qui pourront être arrangés au temps de la vente. S'adresser à Noël Bernier, 401 bloc Somerset, Winnipeg.

Soumissions

DES Soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour l'Ecole Pensionnat de Portage la Prairie," seront reçues jusqu'au 20 mai 1914 à midi pour l'érection d'une nouvelle école pension indienne à Portage la Prairie.

Les plans et spécifications peuvent être consultés à l'Office Indien à Winnigeg et à l'Office de l'Agent du Département Indien à Portage la Prairie, Manitoba, ou peuvent être obtenus sur demande au Département.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte et d'une valeur de dix pour cent du montant de la soumission payable à l'ordre du soussigné. Ce chèque sera confisqué si la ou les personnes soumissionnant refusent de ratifier leur contrat par écrit, où l'ayant fait, ne le mènent pas à bonne fin.

Si la soumission est refusée le chèque sera retourné.

On ne sera tenu d'accepter d'une façon obligatoire aucune soumission même la plus basse.

L'insertion de cette annonce sans autorisation préalable ne sera point payée.

DUNCAN C. SCOTT,
Député Surintendant Général des Affaires Indiennes.

Département des Affaires Indiennes
Ottawa, 21 avril 1914. 26-27